

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES LGBTIQ DANS L'HÉBERGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

État des lieux et préconisations

Mars 2020





Fédération
des acteurs de
la solidarité
ILE DE FRANCE

Fédération des Acteurs de
la Solidarité Ile-de-France
Arthur ANANE, Président

Nos associations s'attachent à défendre les principes fondamentaux qui définissent notre secteur : la dignité de l'accueil, l'inconditionnalité, la continuité de l'hébergement, le respect de la singularité des personnes et l'accompagnement individualisé. Ces principes s'appliquent, par définition, à l'ensemble des publics que nous accompagnons. Nous poursuivons également un objectif d'amélioration continue de la qualité de l'accueil de l'ensemble des personnes accompagnées par notre secteur.

Dans un contexte de massification des besoins et de raréfaction des solutions d'hébergement qui conduisent à laisser de nombreuses personnes sans réponse, l'objectif qualitatif de l'accueil est essentiel et il nécessite de prendre un temps de réflexion pour s'attacher à étudier, dans les faits, la réalité de la mise en œuvre de nos principes pour l'ensemble des publics qui nécessitent un accompagnement par notre secteur.

Parmi les publics qui sollicitent l'hébergement et l'accompagnement se trouvent les personnes lesbiennes, bies, gaies, trans, intersexuées, et queer. Les discriminations et violences auxquelles ces personnes sont exposées, en raison de leur identité de genre et/ou de leur orientation sexuelle sont parfois à l'origine même de leur exclusion sociale ou de leur exil.

Freinées dans leur accès au logement, à l'emploi, à la santé, et en l'absence souvent du filet de sécurité familial, les personnes LGBTIQ sont particulièrement exposées à la précarité et nécessitent alors une vigilance et un accompagnement par notre secteur. Dès-lors nous avons la responsabilité de garantir le droit des personnes LGBTIQ, comme l'ensemble de celles et ceux que nous accompagnons, à la sécurité et à un accompagnement de qualité.

Nos structures ne sont pas hermétiques aux violences qui s'exercent dans notre société. Les équipes qui accompagnent les personnes LGBTIQ, sur le terrain le constatent au quotidien, et s'attachent à y répondre au mieux avec les contraintes que nous connaissons.

Ces violences nous les exerçons parfois nous-mêmes, au sein de nos organisations, auprès de personnes LGBTIQ que nous accueillons et/ou qui sont professionnel.le.s ou bénévoles, par manque de formation sur des sujets qui sont encore insuffisamment abordés dans nos cursus.

Comment nommer une personne en respectant son identité, comment l'orienter vers des acteurs pouvant apporter des réponses adaptées à des besoins spécifiques en termes de santé ou d'accès aux droits, comment l'accompagner dans ses démarches administratives... L'identité de genre et l'orientation sexuelle ont bien leur place dans l'accompagnement que nous proposons aux personnes, dans le respect de leur intimité.

En menant cette étude, avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre, grâce à la participation d'associations engagées auprès des personnes LGBTIQ, et de nos adhérents, nous espérons favoriser la prise de conscience au sein de nos établissements et services par les personnes accompagnées, par chaque personne intervenant au sein de nos associations, et par les autorités de tarification, d'une nécessaire prise en compte de ce sujet et de l'évolution de nos pratiques pour un meilleur accompagnement des personnes LGBTIQ. L'indispensable reconnaissance de la spécificité des besoins de chacun.e sera alors une avancée pour la dignité de chaque personne et pour l'ensemble des publics que nous accueillons et accompagnons.



Fondation Abbé Pierre
Éric Constantin, directeur
de l'agence régionale
Île-de-France

La Fondation Abbé Pierre est une organisation créée en 1992 avec pour mission de poursuivre le combat de l'abbé Pierre, son fondateur, pour le logement des défavorisés. En Ile-de-France, la Fondation agit directement auprès des personnes via son Espace Solidarité Habitat, lieu d'accès au droit qui propose un accompagnement socio-juridique aux ménages parisiens mal logés. La Fondation agit également en soutenant des projets associatifs de lutte contre le mal logement. En 2019, ce sont ainsi 184 projets qui ont été soutenus en Ile-de-France pour un montant de 3,7 millions d'euros de subventions.

Inscrit dans ses statuts, la question de la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement est un enjeu majeur pour la Fondation qui tient à rendre visible ce phénomène structurel mais aussi et surtout de le combattre grâce à des actions de soutien aux victimes, de sensibilisation du grand public, d'interpellation des pouvoirs publics mais aussi de proposition pour lutter contre ce phénomène massif qui gangrène le « vivre ensemble ».

C'est dans ce cadre que la FAP s'est tout naturellement engagée auprès de la FAS IDF pour la réalisation de cette étude francilienne sur l'accueil et l'accompagnement des publics LGBTQI en structure d'hébergement. Sur une problématique encore largement « invisible », cette étude doit permettre d'avoir, d'une part, une meilleure connaissance des difficultés rencontrées par un public victime de discriminations et d'autre part, d'agir collectivement, dès aujourd'hui, pour un accueil et un accompagnement plus digne et plus respectueux des différences.

ACCEPTESS-T

ACCEPTESS-T
Giovanna Rincon, directrice

Acceptess-T est une association trans féministe, engagée depuis 2010 dans la lutte contre les discriminations et les violences envers les personnes trans et intersexuées les plus précaires en France. L'association offre un accompagnement socio-sanitaire et psychologique, des cours de français, des espaces sportifs et culturels ainsi que des espaces de sociabilité. Elle mène aussi des actions de santé communautaire, à travers la promotion de la santé sexuelle et une offre de dépistage rapide des Infections Sexuellement Transmissibles. Acceptess-T est agréée par l'Agence Régionale de Santé Ile-De-France, comme représentante des usagers du système de santé, et est conventionnée avec l'hôpital Bichat situé dans le nord de Paris. Cette collaboration pluridisciplinaire et communautaire permet de faciliter l'accès aux services de soin et de réduire les délais entre dépistage et prise en charge.

Acceptess-T s'est associée au comité de pilotage de cette étude sur l'accueil et l'accompagnement des publics LGBTIQ dans l'hébergement afin de participer à un travail nécessaire sur les pratiques dans ce secteur. L'accès à l'hébergement des personnes trans est particulièrement compliqué par la transphobie institutionnelle et la binarité du système d'hébergement. Les personnes trans commencent leur transition sociale de plus en plus jeune. Cela peut les conduire à vivre de façon précaire très tôt, surtout si elles quittent leur domicile à cause de la transphobie familiale. Le rôle de l'accompagnement social et de l'hébergement est de lutter contre la précarisation et la désocialisation de ces publics. Ainsi, leur rôle serait d'accompagner les personnes trans, en respectant les évolutions de la loi. Nous espérons que cette étude permettra une prise de conscience globale des acteurs de l'hébergement de l'urgence à améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes trans et que nous pourrons y travailler ensemble, dans le cadre de partenariats à construire.

Née il y a plus de vingt ans dans le combat du PACS, l'ARDHIS est une association qui se bat pour l'accès aux droits des personnes étrangères LGBTQI+, pour leur permettre de demander l'asile ou de demander un titre de séjour au motif de leur couple avec un-e conjoint-e français-e ou étranger-e. En 2018, elle a pris en charge 1000 personnes, dont 850 demandeur-ses d'asile, dans tous les aspects de la demande - procédure, droits sociaux, santé et santé sexuelle, insertion.

Les constats et préconisations de cette étude sur les personnes LGBTQI+ dans l'hébergement rejoignent les observations de l'ARDHIS sur le terrain, notamment au sein du dispositif national d'accueil, à savoir la mise en oeuvre par les pouvoirs publics d'une politique d'accueil dégradée pour les personnes étrangères, et notamment les demandeurs-ses d'asile, et des comportements maltraitants au sein des structures d'accueil par manque de formation, en particulier sur les questions d'expression de genre, et par manque de moyens pour offrir un accès aux droits adapté aux personnes LGBTQI+.

Une réponse facile pourrait être de proposer des hébergements dédiés aux personnes étrangères LGBTQI+, ce que l'ARDHIS refuse tant elle porte le risque de la stigmatisation et est peu respectueuse de la confidentialité de leur intimité. Sous-dimensionnée, une telle réponse amènerait à donner une bonne conscience aux pouvoirs publics et acteurs et actrices de l'hébergement sans affronter le problème en profondeur. En vérité, chaque personne hébergée est susceptible d'être LGBTQI, tout comme chaque personne est susceptible de porter en elle des vulnérabilités ou des spécificités qu'elle ne devrait pas avoir à énoncer. Cette étude est un premier pas pour nous permettre de défendre des politiques plus inclusives en matière d'accueil et d'hébergement, afin d'améliorer l'accueil de tou-tes.

L'association Aurore accueille et accompagne plus de 41 300 personnes en situation de précarité ou d'exclusion. Organisées autour de trois missions, hébergement, soin et insertion, ses activités sont multiples : maraudes, accompagnement de personnes en situation d'addiction, insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ou handicapées, hébergement et accompagnement de femmes victimes de violences, de personnes en souffrance psychiques, des personnes sortant de détention...

Aurore s'est inscrite dans cette étude en participant à son comité de pilotage et à travers la participation volontaire de 12 professionnel-le-s ainsi que l'affichage de l'appel à témoignage à destination des personnes accompagnées. La participation à cette étude vient reposer la question de la capacité des centres d'hébergements à accueillir tout le monde de la même façon sans être formé sur la particularité de chacun, et ainsi reposer la question « des chances » que l'on se donne pour optimiser les parcours des personnes accueillies. L'accueil inconditionnel est un concept merveilleux qui vient parfois se heurter aux connaissances, aux capacités d'apprendre et aux représentations de chacun.

Le Bastion de Bercy est un centre qui accueille 308 personnes, des familles et des femmes et hommes isolées. Doté de chambres individuelles, ce CHU est en capacité d'accueillir les publics pour qui « l'intimité » est particulièrement nécessaire et en France en 2020, l'intimité LGBTIQ+ reste sensible. Ainsi, l'équipe du Bastion a accueilli ces publics sans toujours en être au préalable informée et surtout véritablement formée. Les personnes que l'on regroupe sous l'acronyme LGBTIQ+ sont autant de publics spécifiques que de lettres d'acronymes, de parcours et de personnalités différentes.

En revanche, les représentations, rarement positives, sont-elles assez englobantes pour les professionnels comme pour les hébergés. Aussi il nous a fallu, dans un gros collectif, appréhender les questions que posaient ces publics sur nos modalités de régulation. Si de fait les travailleurs sociaux ne sont pas et ne peuvent pas être formés sur tout, une de leurs missions est de s'adapter et d'aller chercher les bons partenaires et ressources. Cependant, personne au sein du Bastion n'avait de réseau, ni de ressources sur les questions liées à l'orientation sexuelle. Si les travailleurs étaient « enthousiasmés » à l'idée d'apprendre de nouvelles choses, ils se sont aussi trouvés assez démunis et isolés et pas forcément soutenus par les associations spécialisées qui ne concevaient pas toujours notre niveau de méconnaissance.

Ma participation au comité de pilotage - et donc du Bastion de Bercy - à l'étude a véritablement permis d'entamer une réflexion et une pensée sur l'accueil de ces publics, de lancer une dynamique autour de la question et surtout d'assumer pleinement leur accueil au Centre d'Hébergement d'Urgence. L'affichage de l'appel à témoignage a eu pour effet de libérer un peu la parole, à minima de ne plus taire cette question dans le collectif et donc de nommer ce qui était difficile à l'être.



BASILIADE
Didier Arthaud, président

Créée en 1993, l'association BASILIADE est issue de la lutte contre le sida et elle s'est toujours engagée dans la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTQI+.

Forte d'une équipe de 48 salariés et de 80 volontaires, BASILIADE repose sur cinq «Maisons», structures à taille humaine ayant une double mission d'accueil et d'accompagnement en vue d'un retour durable à l'autonomie (accès aux soins, aux droits, au logement et à l'emploi) des personnes les plus vulnérables vivant avec une pathologie chronique. BASILIADE dispose aussi d'un dispositif de 80 appartements (ACT, LHSS, appartements relais et de stabilisation).

Depuis début 2019 BASILIADE mène une recherche-action, appelée l'ESCALE, sur les jeunes LGBTQI+ en situation de précarité et l'hébergement reste le problème essentiel qui revient systématiquement : peu de données sur ce sujet sont disponibles en France. En 2020, BASILIADE a ouvert un premier appartement dans le cadre de cette recherche-action, et a remporté l'appel à projets de la fondation Paris Habitat destiné à financer des projets innovants comme l'ESCALE.

BASILIADE a été ravie de prendre part au comité de pilotage de cette étude de la FAS IDF qui représente un premier pas concret pour intervenir dans ce sens et accompagner les professionnel.le.s de l'hébergement à avoir des clés en main pour respecter et mieux connaître ce public. À cela il est nécessaire et urgent d'ajouter la mise en place de mesures politiques structurelles afin de ne pas exclure de ces dispositifs les personnes les plus précarisées et discriminées et de ne pas étouffer leurs expériences dans le silence.

Pratiquer l'accueil inconditionnel signifie une absence totale de critère et pourtant nous ne savons pas comment nous accueillons les personnes LGBTQ. Sommes-nous capables de les voir autrement que comme ils se présentent? Savons nous comprendre leurs inquiétudes une fois la demande de mise à l'abri résolue ? Comment pouvons-nous les accompagner sans les contraindre, sans leur demander de renoncer à qui ils sont ? Dans nos structures d'hébergement, parmi l'ensemble des personnes accueillies, nous savons que certaines se cachent, se noient volontairement dans le « collectif » et finissent par disparaître tout simplement parce qu'elles n'ont pas pu être.

La participation du CASVP au comité de pilotage de l'enquête a conduit à nous interroger sur nos pratiques. Travailleurs sociaux, agents d'accueil, infirmiers, cuisiniers, AMP ou ouvriers, tous attentifs aux personnes qu'ils soutiennent tous les jours, qu'ils connaissent, et qu'ils accompagnent. Leur mission est, pour et avec les résidents, de trouver pour chacun les meilleures solutions. Mais comment les voient-ils ? Comment réagissons-nous et tenons-nous compte de l'identité de chacun, qui peut être affichée, revendiquée, vécue, de multiples façons ? Les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre ne sont généralement pas abordées dans l'accompagnement « classique ». La question ne se pose que si la personne en parle ou si les relations avec les « autres » sont problématiques ou conflictuelles. Cette altérité est celle des autres résidents, mais peut aussi être incarnée par les professionnels, pour qui les questions de l'intimité, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre restent des sujet complexes à aborder. Pouvons-nous nous sentir en difficulté, parfois ? Comment tenir compte de situations que nous connaissons parfois imparfaitement ? Comment se former à comprendre le public LGBTQ ?

Ces questions sont légitimes et structurantes. Un temps de recul sur nos pratiques, sur ces enjeux d'orientation sexuelle et d'identité de genre, comme sur les identités de manière générale, apparaît salubre, ne serait-ce que pour nous rendre compte que les catégories professionnelles dont nous usons au quotidien sont elles-mêmes déjà une forme d'assignation identitaire, directement appliquée à chaque résident. Il y a donc là des enjeux et des questions fortes pour nos pratiques, et nos formations initiales comme continues.



Espace Santé Trans
Ali Aguado, militant à l'EST
et directeur d'un établissement
médico-social

L'association Espace Santé Trans a pour objectif d'améliorer l'accès des personnes trans à la santé, dans son acception la plus large. En effet, le projet Espace Santé Trans est né du constat que les conditions d'accès aux soins pour les personnes trans en France restent largement insatisfaisantes. Face au corps médical comme dans la société en général, nous demeurons en effet confronté-e-s à une vision psychiatrisante des transidentités, à des préjugés et des discriminations et à une méconnaissance de nos problématiques. Ces barrières se manifestent tant en matière d'accès à une prise en charge en lien direct avec les parcours de transition (hormonothérapie, chirurgies...) qu'aux actes médicaux quotidiens. En découle la difficulté de bénéficier d'un suivi adéquat dans tous les domaines liés à la santé : renoncement aux soins et prises de risques en sont des conséquences.

Pour EST, la santé des personnes trans est donc un enjeu de santé publique qu'il est urgent de promouvoir par le biais de la facilitation de l'accès aux soins dans un cadre respectueux des personnes, sans jugement sur les décisions et les parcours de vie de chacun-e. Enfin, le projet s'inscrit dans une démarche de santé communautaire : expertes de leur propre santé aux niveaux individuel comme collectif, les personnes trans participent aux réflexions sur les problèmes qu'elles rencontrent en la matière, à l'identification des besoins et à l'élaboration des actions mises en œuvre par l'association et ses partenaires.

L'accessibilité d'un logement/hébergement digne, est un des piliers d'une bonne santé (mentale et physiologique), permettant le recours aux soins et leur observance. La méconnaissance de nos trajectoires de vie et de leur pluralité, les discriminations à l'égard de notre communauté rendent difficile voire impossible l'accès aux services d'hébergement d'urgence et/ou d'insertion sociale pour les plus précaires d'entre nous. C'est dans cette démarche qu'Espace Santé Trans s'est inscrit dans le COPIL de la FAS IdF pour l'accès à l'hébergement des personnes LGBT. Deux de ses bénévoles, professionnel-le-s du secteur social et médico-social, ont porté les principes fondateurs de l'association ainsi que l'ensemble des préconisations collectives portées par le COPIL de la FAS IdF.



Le Refuge
Léa Bouchard, déléguée
régionale Ile-de-France

Fondée en 2003 à Montpellier et reconnue d'utilité publique en 2011, Le Refuge est la seule structure en France, conventionnée par l'Etat, à proposer un hébergement temporaire ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif, psychologique et juridique aux jeunes LGBT+ rejetés de chez eux du fait de leur orientation sexuelle ou identité de genre. En 17 ans d'existence, l'association a accompagné plus de 8000 jeunes et en a hébergé plus de 1800 au sein de ses appartements/villas-relais en métropole et en Outre-mer. L'association est présidée par Nicolas Noguier et en cours de transformation pour devenir une Fondation reconnue d'utilité publique.

Adhérent depuis plusieurs années à la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France, Le Refuge a immédiatement répondu favorablement à l'invitation de la FAS IdF pour participer à l'étude sur l'accueil des personnes LGBTQI+ en structures d'hébergement. Les constats aux quotidiens sont inquiétants et se réunir aux côtés d'importantes associations communautaires LGBTQI+ et d'acteurs, tout aussi important de l'hébergement, était devenu primordial. Les échanges de qualité qui ont rythmé chacun des COPIL et un travail d'enquête minutieux, ont permis de valoriser des résultats très parlants. L'aboutissement de cette journée est le début d'un travail sensibilisation qui s'annonce encore long et, il est certain, déterminant.

SOS homophobie a été sollicitée pour intégrer le comité de pilotage de cette étude concernant l'accueil et l'accompagnement des publics LGBTQI+ dans le secteur de l'hébergement. Cette participation nous a permis de mieux connaître les problématiques propres aux structures d'hébergement en Île-de-France et aux personnes qui y sont dirigées. Nous faisons le constat que nous n'avons quasiment pas de témoignages reçus sur notre service d'écoute, et donc concernant des faits LGBTQIphobes, de la part de ces dernières.

SOS homophobie a pu apporter sa contribution dans la mise en place du questionnaire d'enquête, la fourniture de supports juridiques et de réorientation ainsi que dans la formulation de propositions à destination des professionnel·le·s du secteur et des publics accueillis.

Selon la suite qui sera donné à cette étude, nous pourrons participer à la réalisation d'outils, à la formation de personnels et à des échanges avec les différents publics. Cette expérience avec les structures d'hébergement et les autres associations a été très riche d'enseignement, nous espérons qu'elle ait une suite concrète afin d'intégrer au mieux les personnes LGBTQI+.

Je remercie toutes les personnes hébergées qui ont accepté de témoigner dans le cadre de cette étude. Je les remercie de leur investissement dans ce travail, malgré les difficultés que peuvent présenter le récit de soi intime et le récit de violences.

Je remercie toutes les personnes travaillant dans le secteur de l'hébergement ayant participé à cette étude, qui ont toujours accueilli cette démarche avec enthousiasme, intérêt et bienveillance pour les personnes accompagnées.

Je remercie aussi les membres du comité de pilotage pour leur disponibilité, leur implication et pour la qualité de leurs contributions lors de nos rencontres. Notre capacité à travailler toutes et tous ensemble a été extrêmement porteuse pour mener à bien cette étude.

Je remercie enfin Gabriel Visier et Isabelle Médou-Marère pour leur soutien.

Joséphine Sauvaire

SOMMAIRE

INTRODUCTION	11
Eléments d'interconnaissance	11
Lexique du secteur de l'hébergement	11
Lexique du secteur communautaire LGBTIQ	12
Les ressources en ligne des lexiques	15
Le contexte de l'étude	17
Le sans-abrisme LGBTIQ en France	17
Le sans-abrisme LGBTIQ au-delà du contexte français	17
Un état des lieux nécessaire	19
Méthodologie	20
Méthode d'entretien, calendrier et personnes enquêtées	20
Les limites de l'étude	21
Une étude sur l'hébergement des personnes LGBTIQ... ou sur leur non-hébergement	22
(SUR)VIVRE DANS L'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES LGBTIQ	24
Etre ouvertement LGBTIQ dans le collectif : une cohabitation difficile	24
Se « fondre dans la masse »	25
Etre identifié.e et en subir les conséquences	26
Dans tous les cas, un évitement des espaces et des temps collectifs	27
L'orientation sexuelle et l'identité de genre peu abordées par les professionnel.le.s	28
Les professionnel.le.s mal à l'aise pour évoquer ces sujets	28
Des questions pourtant nécessaires ?	29
PAS DE FORMATION, PAS DE PROTOCOLE, POUR LES PROFESSIONNEL.LE.S DU SECTEUR	33
L'absence de formation sur les questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre	33
Une méconnaissance générale du public concerné	33
Un réseau communautaire mal identifié	33
Une réelle demande de formation	34
Pas de protocole établi concernant l'orientation sexuelle et l'identité de genre	35
Pas de protocole dans l'orientation des personnes LGBTIQ	35
Dans la gestion du collectif	39
La nécessité d'un cadre d'intervention partagé	41
CONCLUSION	42
PRÉCONISATIONS	43
BIBLIOGRAPHIE	45

INTRODUCTION

Eléments d'interconnaissance

Lexique du secteur de l'hébergement

ACT (Appartement de coordination thérapeutique)

« sont dédiés avant tout aux personnes ou familles qui se trouvent en situation de fragilité psychologique, sociale ou financières et qui ont besoin de soins et de suivi médical. Un service d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) propose une prise en charge médicale, psychologique et sociale des personnes hébergées. » (Annuaire de l'Action Sociale)

CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile)

« offrent aux demandeur.euse.s d'asile un lieu d'accueil pour toute la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié.e. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire. Les CADA sont en général gérés par des associations ou des entreprises. » (Annuaire de l'Action Sociale)

AHI (Accueil, Hébergement, Insertion)

secteur dont font partie les dispositifs de veilles sociales, les dispositifs et structures d'hébergement, ainsi que les dispositifs de logement adapté, financés sur l'action 12 du budget opérationnel 177.

<https://www.senat.fr/commission/fin/pjlf2017/np/np31/np313.html#fn5>

CHU (Centre d'hébergement d'Urgence)

« assurent un accueil immédiat, inconditionnel, anonyme et gratuit. Il s'agit d'un hébergement temporaire et le séjour peut durer aussi longtemps qu'une solution durable n'est pas trouvée. Les personnes hébergées bénéficient d'une aide dans leurs démarches d'accès aux droits et recherche d'un logement ou d'une structure d'insertion adaptée. » (Emmaüs Solidarité)

CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)

« sont des catégories d'établissements sociaux intervenant dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement et de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion : isolées, en couple ou en famille. L'admission se fait après orientation par les SIAO (Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation), via un entretien et par la signature d'un contrat de séjour. » (Emmaüs Solidarité)

Loi 2002-2 : Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000215460/>

Maison Relais (pension de famille)

« Accueil sans limitation de durée de personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion de type CHRS. » (CNLE)

https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/guide_des_dispositifs_hebergement_logement_cle7dd151.pdf

SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'orientation)

Le SIAO est un service délégataire de l'Etat géré par des associations ou GCSMS qui oriente des personnes qui ont déjà leur évaluation sociale complétée, vers des solutions plus pérennes : CHU, CHRS, CHS, logement adapté, etc.

<https://www.samusocial.paris/115siao>

115

Le 115 est constitutif du SIAO, c'est une plateforme téléphonique pour les personnes ayant besoin d'une mise à l'abri immédiate. Le 115 oriente vers des solutions temporaires d'hébergement (hôtel, gymnases, abri de nuit...) et oriente vers les acteurs de la veille sociale (accueils de jour, maraudes, CCAS, missions locales) dans l'attente d'une évaluation complétée par un.e travailleur.euse social.e pour une orientation vers un type d'hébergement plus pérenne.

<https://www.samusocial.paris/115siao>

Lexique du secteur communautaire LGBTIQ

Tous les ressources dont sont extraites les définitions suivantes sont accessibles en ligne
(voir la section « Les ressources en ligne »)

Bisexuel.le

« Personne qui peut manifester une attirance (sexuelle, érotique, et/ou affective) pour des hommes et pour des femmes. » (Tomber la culotte #2)

Cisgenre, cis (personne)

« Qui adhère au genre assigné à la naissance. C'est le pendant du terme trans » (SOS homophobie) Voir transgenre

Chemsex

« Le terme de Chemsex est né de la contraction de «Chemicals» (produits de synthèse utilisés comme drogue) et de «sex». Le chemsex est souvent traduit en français par sexe sous produits, c'est-à-dire l'usage de drogues dans un cadre sexuel, souvent dans des soirées privées, où les produits vont être utilisés pour décupler et allonger le plaisir, lors de rapports sexuels de groupe. » (AIDES)

→ Le chemsex est une pratique en développement chez les publics HSH. Les produits, les modes de consommation et les conduites induites peuvent mener à des prises de risques qui nécessitent un accompagnement à la réduction des risques.

(faire un) Coming-out

« L'annonce volontaire d'une orientation sexuelle ou d'une identité de genre à d'autres personnes » (Tomber la culotte #2) Voir outing/outer

Deadname

terme anglais (morinom en français) C'est le prénom antérieur à la transition d'une personne trans. Utiliser le deadname d'une personne trans peut avoir des conséquences psychologiques violentes pour celle-ci et/ou la mettre en danger.

Discrimination

« Attitude, action ou loi qui visent à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération. Il ne s'agit pas d'obtenir des faveurs particulières. » (SOS homophobies)

FSF

« Femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes. Ce terme d'épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les FSF peuvent se déclarer lesbiennes, bis ou hétéros. » (SOS homophobies)

Hétéronormativité

« L'hétéronormativité peut se définir comme l'ensemble des normes qui font apparaître l'hétérosexualité comme cohérente, naturelle et privilégiée. Elle implique la présomption que toute personne est hétérosexuelle et la considération que l'hétérosexualité est idéale et supérieure à tout autre orientation sexuelle. L'hétéronormativité inclut également le fait de privilégier une norme d'expression des genres binaire qui définit ou impose les conditions requises pour être accepté-e ou identifié-e en tant qu'homme ou femme. » (SOS homophobie)

HSH

« Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Ce terme d'épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les HSH peuvent se déclarer gays, bis ou hétéros. » (SOS homophobie)

Identité de genre

« L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire. » (Principes de Jogjakarta)

Intersectionnalité

Ce concept, décrit pour la première fois par Kimberle Crenshaw en 1989, désigne les multiples oppressions systémiques (par exemple, sexisme, racisme, homophobie, transphobie, sérophobie...) à la croisée desquelles une même personne peut se situer. « Ces oppressions sont vécues simultanément, sont indissociables les unes des autres, elles s'alimentent et se construisent mutuellement. Les différents systèmes d'oppressions doivent donc être combattus simultanément et ne pas être hiérarchisés » (Janssen 2017)

Intersexuée (personne)

« Les personnes intersexuées sont nées avec des caractères sexuels (génitaux, gonadiques ou chromosomiques) qui ne correspondent pas aux définitions binaires types des corps femelles ou mâles. Être intersexué.e est bien plus répandu qu'on ne le pense. Parce que leur corps est considéré comme différent, les enfants et adultes intersexué.e.s sont souvent stigmatisé.e.s et subissent de multiples violations de leurs droits humains, tels que le droit à la santé, à l'intégrité physique, à l'égalité et à la non-discrimination et le droit à ne pas être soumis.e.s à la torture ou à de mauvais traitements » (Organisation des Nations Unies)

LGBTIQ

« L'acronyme LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi-es, Trans) désigne le groupe de personnes dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ne correspondent pas à la norme imposée par la société (laquelle est hétérosexuelle et cisgenre). Cet acronyme est parfois complété par les lettres Q (Queer) et I (Intersexué.e.s), ainsi que par le signe + visant à inclure toutes les personnes qui ne se reconnaissent dans aucune des lettres de l'acronyme, par exemple des personnes non-binaires, sans toutefois se définir comme hétérosexuelles et/ou cis. » (Collectif Irrécupérables)

LGBTphobies

« Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes perçues comme LGBT et tout ce qui est supposé s'y rattacher. » (SOS homophobies)

Mégenrer

« Utiliser les mauvais pronoms, accords ou mots-genrés pour parler d'une personne (par exemple dire « elle » alors que son pronom est « il »). Mégenrer une personne trans est violent. » (La Vie en Queer)

→ Exemple : Louise est une femme trans. Une personne sur son lieu de travail l'appelle « Monsieur » et parle d'elle devant un collègue en disant « il ». Cette personne mégenre Louise, ce qui est une potentielle violence psychologique et une potentielle mise en danger. »

MtF/MtX/FtM/FtX

« Acronymes anglophones potentiellement problématiques ayant pour but d'indiquer la nature d'une transition, et dans lesquels M vaut pour 'male', F pour 'female', X (parfois U ou *) indique l'inclusion d'autres possibilités non-binaires. Ainsi, par exemple, MtF signifie 'male to female' et indique donc une féminisation. » (Guide de santé sexuelle pour personnes trans* et leurs amant.e.s)

Non-binaire

« Une personne dont le genre n'est ni homme ni femme. Ce terme comprend beaucoup de genres différents. Les personnes non-binaires peuvent transitionner si elles le souhaitent. Elles peuvent utiliser les pronoms « elle » ou « il » mais aussi des pronoms neutres comme « iel » ou « al ». » (La Vie en Queer)

Outing/outer

« Révélation, sans l'accord de la personne concernée, de l'orientation sexuelle ou de la transidentité » (Tomber la culotte #2) Voir coming-out

Passing, passer

« Pour unE trans, « passer » signifie être perçuE dans son genre choisi sans ambiguïté face à leurs différents interlocuteurs-trices. » (Male to something, OUTrans)

→ « Passer » quand on est une personne trans par exemple, ça veut dire être perçue dans son identité de genre sans que la transidentité soit visible, et s'assimiler ou être assimilé.e à une norme cisgenre. « Passer » quand on est gay, lesbienne ou bi.e, ça veut dire s'assimiler ou être assimilé.e à une norme hétérosexuelle qui peut relever de l'apparence, de codes vestimentaires etc.

Queer

« Mot tiré de l'anglais signifiant «étrange» et utilisé initialement comme injure envers les personnes LGBT. Aujourd'hui, il est revendiqué par les personnes qui ne souhaitent pas se (voir) définir par les catégories traditionnelles normatives de genre et d'orientations sexuelles. La pensée queer remet ainsi profondément en cause les schémas et normes sociales binaires (homme/femme, homosexuel-le/hétérosexuel-le). (SOS homophobie)

→ Voir une autre définition de « queer » : <https://qtresistance.wordpress.com/quelques-definitions/>

Racisé.e

« qui est assigné-e à une « race » du fait de certaines caractéristiques subjectives, et qui subit les oppressions qui viennent avec ces caractéristiques. » (SOS homophobie)

Réduction des risques liés à l'usage de drogues (RdR)

« Le début des années 90 marque l'arrivée du concept anglo-saxon de «Harm reduction» ou réduction des dommages ou des risques liés à la consommation de drogues ou encore RdR. Cette démarche pragmatique et de santé publique consiste à soutenir les personnes et trouver avec elles des solutions adaptées à leurs pratiques et dans le respect de celles-ci afin de réduire les risques de contamination et/ou de transmission du VIH et des hépatites. » (AIDES)

Santé communautaire

« La santé communautaire fait partie intégrante de la santé publique. Sa spécificité est d'être populationnelle et non individuelle. Elle promeut une vision globale et de proximité de la santé. Cette stratégie implique une réelle participation de la communauté à l'amélioration de sa santé. » (Plaidoyer lutte contre le VIH/Sida, Groupe SOS)

Santé sexuelle

« La santé sexuelle est un état de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination ou violence. » (Organisation Mondiale de la Santé)

Sérophobie

« La sérophobie se manifeste par la méconnaissance, la peur et une aversion à l'égard des personnes vivant avec le VIH. Comme les LGBTphobies, elle se concrétise par des actes d'exclusion ou de discrimination, implicites ou explicites. » (Les ActupienNes)

→ Pour en savoir plus sur la sérophobie : <https://lesactupiennes.fr/la-science-progresse-la-serophobia-reste>

Transidentité-s

« Contrairement aux termes de transexualisme ou transexualité, empruntés à la classification des maladies mentales des manuels de psychiatrie, nous préférons le terme de transidentité-s. Il s'agit pour nous de mettre aussi en évidence qu'il peut y avoir plusieurs parcours de transition, avec ou sans hormones, avec ou sans chirurgie et une « constellation » d'identités trans hors des schémas sexistes qui nous classeraient dans deux seules catégories de genre stéréotypées » (Male to something, OUTrans)

Transgenre, trans* (personne)

« dont l'identité de genre et/ou l'expression de genre diffère de celle habituellement associée au genre qui lui a été assigné à la naissance. » (Guide de santé sexuelle pour personnes trans* et leurs amant.e.s)

Les ressources en ligne des lexiques

FT*, OUTrans : https://outrans.org/docs/FT_.pdf

« FT* - FEMALE TO SOMETHING est une brochure pour les personnes assignées femmes par les sciences biomédicales et qui sont en transition vers une identité fluide ou masculinisée et toutes celles et ceux s'intéressant aux opérations pouvant être choisies durant une transition. »

MT*, OUTrans : https://outrans.org/docs/MT_.pdf

« MT* - MALE TO SOMETHING est une brochure pour les personnes assignées hommes par les sciences biomédicales et qui sont en transition vers une identité fluide ou féminisée et toutes celles et ceux s'intéressant aux opérations pouvant être choisies durant une transition »

Hormones et parcours trans, OUTrans : https://outrans.org/wp-content/uploads/2017/09/OUTrans_Hormones_et_parcours_trans.pdf

« Cette brochure répond à la nécessité de fournir aux personnes trans et/ou intersexes vivant en France toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur leurs parcours de transition, quelles que soient ces décisions. Elle inclut ci-après dans le terme « trans » toute personne, intersexe ou non, désireuse d'entamer une transition (que celle-ci soit ou non médicamenteuse et/ou chirurgicale). »

Dicklit et T Claques, OUTrans : <https://outrans.org/ressources/dtc/>

« « Dicklit et T Claques » est un guide réalisé par l'association OUTrans et lancé en janvier 2010. Il s'agit de la première brochure française à destination des trans Ft*. Par ailleurs elle a pour spécificité de s'adresser à une population encore plus marginalisée : les trans ft* qui ont des relations avec d'autres hommes. »

La Vie en Queer : <https://lavieenqueer.files.wordpress.com/2018/06/les-bases-de-la-transidentite3a9-fascicule-2018.pdf>

« Ce site aborde des thématiques LGBTQIA+* et féministes depuis ma perspective, c'est-à-dire celle d'une personne transgenre non-binaire et bi. Le terme queer dénote d'une volonté de se défaire des schémas normatifs et célébrer les diversités humaines. »

Rapport sur l'homophobie 2019, SOS homophobie : https://www.sos-homophobie.org/sites/default/files/rapport_homophobie_2019_interactif.pdf

« L'année 2019 voit paraître la 23e édition du Rapport sur l'homophobie et marque les 25 ans de SOS homophobie. Ce quart de siècle de militantisme pour l'égalité des droits n'a pas permis d'éradiquer les violences envers les lesbiennes, gays, bi-e-s, trans et intersexes. Une fois de plus, ce rapport se fait l'écho de l'intolérance, du rejet et de la haine envers les personnes LGBTQ+ ». »

Tomber la culotte #2, Le Kiosque Info Sida et Sida Info Santé : <https://cerhes.org/produit/tomber-la-culotte-2/>

« Cette brochure s'adresse aux femmes, cis et trans, qui ont des rapports avec d'autres femmes (FSF), de manière exclusive ou non, et quelle que soit la façon dont elles se définissent. Comme pour la première version, des artistes lesbiennes, bies, queer et/ou féministes ont illustré les différents chapitres de l'ouvrage. »

Guide de santé sexuelle pour personnes trans* et leurs amant.e.s, Genres Pluriels : https://www.genrespluriels.be/IMG/pdf/guide_sante_version_web.pdf

« En partenariat avec Ex Æquo, association de réduction des risques sexuels liés aux infections sexuellement transmissibles (IST) et au virus de l'immunodéficience humaine (VIH), Genres Pluriels t'offre un guide de réduction des risques sexuels destiné aux personnes transgenres* et à leurs partenaires. »

Plaidoyer lutte contre le VIH/Sida, Groupe SOS :

https://www.groupe-sos.org/media/doc/actus/plaidoyer_lutte_contre_le_vih_sida_du_groupe_sos_def_web.pdf

« En finir avec le VIH/sida à horizon 2030 est-il un objectif atteignable ? Les avancées scientifiques et les récents engagements financiers pour reconstituer le fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, sont très encourageants. Mais la riposte au VIH/sida ne se fera pas sans progrès social à la hauteur de cette ambition. Personnes LGBTQ+, personnes migrantes et réfugiées, travailleur.se.s du sexe et personnes en situation de prostitution, ... : plus

que jamais, lutter contre les inégalités d'accès aux soins et aux droits des populations les plus exposées au risque de contamination s'avère indispensable. Et pour que ces politiques soient efficaces, elle doivent se construire avec les premières et premiers concerné.e.s, afin de répondre à leurs besoins et aux enjeux de santé qui les concernent. »

Les Principes de Jogjakarta : <https://yogyakartapinciples.org/introduction-fr/>

« Les Principes de Jogjakarta sont une série de principes sur l'application du droit international des droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Les Principes affirment lier les normes juridiques internationales auxquelles les États doivent se conformer. Ils promettent un futur différent, où tous les êtres humains, nés libres et égaux en dignité et en droits, pourront jouir de ce précieux droit à la vie. Les violations de droits humains à l'encontre de personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, réelle ou perçue, constituent une source globale et enracinée de préoccupation profonde. Elles consistent en des assassinats extrajudiciaires, des tortures et des mauvais traitements, des agressions sexuelles et des viols, des intrusions dans la vie privée, des détentions arbitraires, des refus d'opportunités d'emploi et d'éducation, et de graves discriminations envers la jouissance d'autres droits humains. »

« Intersexe » Note d'information, Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme : https://unfe.org/system/unfe-67-UNFE_Intersex_Final_FRENCH.pdf

Collectif Irrécupérables : <https://www.irrecuperables.org/glossaire/universalisme>

« Nous, homos, lesbiennes, gays, bi-e-s, trans, intersexes, queer, pédés, gouines, refusons l'instrumentalisation raciste, islamophobe et néolibérale de nos vies et de nos combats !

Nous prôtons la solidarité et l'imbrication de toutes les luttes. »

Queer et Trans Révolutionnaires : <https://qtresistance.wordpress.com/quelques-definitions/>

« QTR est un groupe de réflexion sur la lutte contre le racisme systémique et le néocolonialisme par des queer et trans issu.e.s des (im)migrations postcoloniales, et adoptant une perspective révolutionnaire. QTR veut aussi imposer une parole queer et trans autonome dans les débats sur les questions décoloniales et anticapitalistes, dans leurs liens avec celles de genre et sexualité ».

AIDES : <https://www.aides.org/reduction-des-risques-lies-usage-de-drogues>

« Créée en 1984, AIDES est la première association de lutte contre le sida et les hépatites en France et en Europe. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée «don en confiance» par le Comité de la Charte. AIDES agit depuis 30 ans avec et auprès des populations les plus vulnérables au VIH/sida et aux hépatites pour réduire les nouvelles contaminations et accompagner les personnes touchées vers le soin et dans la défense de leurs droits. Plus globalement, l'association joue un rôle majeur dans l'amélioration de la prise en compte des malades dans le système de santé en France, l'évolution des droits des personnes vulnérables et la lutte contre les discriminations. »

Voir aussi :

- « La transidentité, qu'est-ce que c'est ? » Fiche pratique sur le respect des droits des personnes trans – Dilcrah 2019 <https://www.dilcrah.fr/wp-content/uploads/2019/11/FICHE-RESPECT-DES-DROITS-TRANS-DILCRAH.pdf>
- « Intersexe, c'est quoi ? » Le Collectif Intersexes et Allié.e.s-OII France <https://cia-oiifrance.org/2018/07/03/intersexe-cest-quoi-2/> ou, pour un accès à du matériel pédagogique <https://ciaintersexes.files.wordpress.com/2017/11/brochure-v4.pdf>
- « Genre : l'essentiel pour comprendre » A. Alessandrin, B. Esteve-Bellebeau, 2018 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01918295/document>

Le contexte de l'étude

Le sans-abrisme LGBTIQ en France

La question du sans-abrisme des personnes LGBTIQ en France n'a été que très peu abordée par les chercheur.euse.s en sciences sociales et dans les politiques publiques (Chartrain 2013, 29). Le Règlement Général de Protection des Données (RGDP) interdit la collecte de données dites « sensibles », dont fait partie l'orientation sexuelle, sauf, entre autres critères, si « la personne concernée a donné son consentement explicite au traitement de ces données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques ». Les besoins spécifiques liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre ne sont, de fait, pas souvent questionnés au sein de l'hébergement, ni dans les pratiques du travail social. Souvent, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, réduites aux pratiques sexuelles et aux « moeurs », sont laissées de côté car elles relèveraient de l'intimité d'une personne, et n'auraient ni d'effets dans l'accompagnement social, ni la possibilité de s'exprimer au sein de l'hébergement.

Ainsi assignées au champ du « privé », mais pourtant constamment scrutées par le « public », les orientations sexuelles et les identités de genre peuvent être laissées à la marge, alors même qu'elles constituent la complexité des réalités psychosociales et de la vie affective d'une personne. Cette impossibilité à questionner ce qui relève de la « différence » a été décrite par les chercheur.euse.s comme une « rhétorique » universaliste ancrée dans les traditions républicaines françaises (Scott 2015), où « l'histoire du républicanisme est liée à une conception tellement affirmée de l'universalité de l'individu abstrait que la question des différences y est toujours difficile à soulever. » (Scott 2018). L'invisibilisation théorique des personnes LGBTIQ, fondues dans la « masse », est problématique car, en plus de ne pas envisager complètement l'hétérogénéité des personnes accueillies dans les dispositifs d'hébergement, elle ne permet pas non plus de questionner les différents systèmes participant à la précarisation et à la marginalisation d'une partie des publics accueillis.

Le sujet a été abordé par quelques publications françaises qui évoquent surtout le sans-abrisme et l'accompagnement des jeunes LGBTIQ. Par exemple, un rapport du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) intitulé « Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir » fait état de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre comme des motifs de rupture brutale de l'hébergement chez les jeunes, ainsi que comme des possibles facteurs de discrimination aggravant leur précarité (Boidin Dubrule & Junique 2018, 70). En 2013, révisé en 2019, la revue ASH publie « Le travail social auprès des victimes d'homophobie » écrit par Frédéric Gal, directeur du Refuge, une association hébergeant et accueillant des jeunes LGBTIQ de 18 à 25 ans victimes d'homophobie et transphobie. Cécile Chartrain publie en 2013 un article « Protéger, prendre en charge et accompagner les jeunes LGBT » dans les Cahiers de l'action dans lequel elle consacre une partie à l'hébergement. Enfin, une recherche-action, portée par l'association Basiliade en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, sur les jeunes LGBTIQ précarisé.e.s en Ile-de-France est actuellement menée par Noemi Stella, doctorante à l'ENS. **Les appels à participation pour l'étude de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France ont aussi permis de faire remonter des initiatives de certain.e.s professionnel.le.s à ce sujet**, en dehors du territoire francilien. Dans ce contexte, il existe en Ile-de-France quelques structures et dispositifs proposant un hébergement et un accompagnement spécialisés ou adaptés pour les personnes LGBTIQ mais elles sont rares, et leurs moyens et capacités de prise en charge sont limités (Chartrain 2013, 29).

Le sans-abrisme LGBTIQ au-delà du contexte français

Le sans-abrisme des personnes LGBTIQ a été plus souvent étudié aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, en s'intéressant particulièrement aux jeunes dans les zones urbaines. Dans ces pays, de nombreux projets communautaires et des éléments de plaidoyer autour de cette question ont pu émerger². Les diverses études quantitatives et qualitatives anglo-saxonnes menées dans des zones urbaines montrent une surreprésentation des jeunes LGBTIQ parmi les

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679>

personnes en situation d'errance (Chartain 2013, FEANTSA 2019). Aux Etats-Unis par exemple, entre 300 000 et 600 000 jeunes à la rue s'identifieraient comme LGBTQ (Coolhart & Brown 2017), et au Canada 25 à 40% des jeunes sans domicile stable s'identifieraient comme LGBTQ2S³ (Abramovitch 2019).

Les recherches indiquent ainsi que **les jeunes LGBTIQ ont significativement plus de risques de se retrouver à la rue** plus que des jeunes hétérosexuel.le.s cisgenres, notamment à cause d'abus de la part de leur famille lors de la découverte de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre (Corliss et al 2011; Coolhart & Brown 2017, True Colours United 2020). **Ainsi, la cause du sans-abrisme des jeunes LGBTIQ est souvent directement liée à leur orientation sexuelle et/ou identité de genre qui continuent souvent d'être des facteurs d'exclusion au sein de l'hébergement** (Choi et al 2015). En effet, les recherches anglo-saxonnes font aussi état, à travers des témoignages de personnes LGBTIQ hébergées, mais aussi des équipes dans les structures d'hébergements, de la persistance de violences et de discriminations subies par les personnes LGBTIQ une fois au sein de l'hébergement (Meyer 2015). **Enfin, ces recherches évoquent le caractère intersectionnel des marginalisations et des oppressions que peuvent subir les jeunes LGBTIQ à la rue; ces jeunes sont majoritairement issu.e.s de classes populaires et sont majoritairement racisé.e.s⁴.** Suivant la définition de Janssen (2017), les différentes oppressions qui peuvent être vécues par une même personne sont « indissociables les unes des autres, elles s'alimentent et se construisent mutuellement. Les différents systèmes d'oppressions doivent donc être combattus simultanément et ne pas être hiérarchisés ».

Dans un rapport remis au UNHCR en 2015, la rapporteuse spéciale de l'ONU sur le logement convenable Leilani Farha insistait sur le fait que :

« Les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) sont surreprésentés au sein de la population de sans-abri dans certains pays. Ils sont frappés d'une stigmatisation supplémentaire, d'exclusion sociale de la part de leur famille et de leur communauté et se trouvent davantage exposés à la violence et au refus d'accès à des refuges. »

(2015, 12)

Elle ajoute dans ses conclusions que « le sans-abrisme touche de manière disproportionnée certains groupes » dont les LGBTI, et elle explique que ces personnes sont exclues de manière structurelle et ne se retrouvent pas forcément sans-abri de manière circonstancielle. Suite à ce rapport, un groupe de travail à Barcelone en 2016 regroupant la FEANTSA, UNHCR, UCLG, HIC reprend les conclusions de la rapporteuse spéciale et insiste à nouveau sur les causes du sans-abrisme LGBTIQ, entre autres, comme étant systémiques et globalement institutionnelles, en plus d'être le résultat de circonstances individuelles, dans leur document intitulé « Recommandations sur les droits des personnes sans domicile/habitants des rues dans le nouvel agenda mondial urbain et de l'habitant » (2016, 2). En 2019, Leilani Farha et Victor Madrigal-Borloz, expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, publient ensemble un communiqué de presse :

« Les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) à travers le monde sont confrontés à l'exclusion socio-économique, y compris dans leurs communautés, et la désapprobation de leur famille peut les forcer à quitter leur domicile, ce qui les rend plus vulnérables à davantage de violence et de discrimination (...). Cela explique pourquoi les jeunes LGBT sont surreprésentés dans les populations de sans-abri et pourquoi, une fois sans-abri, ils subissent des discriminations supplémentaires »

² Par exemple : « The Outside Project », « Stonewall Housing Project », « Rock Trust » au Royaume-Uni, « The National LGBTQ+ Youth Homelessness Research Agenda Team » aux Etats-Unis

³ LGBTQ2S : 2S est l'acronyme de « two-spirit » faisant référence aux personnes descendantes des peuples autochtones d'Amérique du Nord dont le genre ne correspond pas au sexe assigné. Dans la culture autochtone les « two-spirit » ont un rôle cérémonial.

⁴ National Alliance to End Homelessness, LGBTQ Homeless Youth Fact Sheet, <http://www.safeschoolscoalition.org/LGBTQHomelessFactSheetbyNAEH.pdf>; Andrew Cray, Katie Miller, & Laura E. Durso, Center for American Progress, Seeking Shelter: The Experiences and Unmet Needs of LGBT Homeless Youth, September 2013, <https://www.americanprogress.org/wpcontent/uploads/2013/09/LGBTHomelessYouth.pdf>

Malgré ces données, aucune stratégie intégrée de lutte contre le sans-abrisme en Europe n'intègre la dimension LGBTIQ et il n'existe aucun chiffre officiel sur la proportion des personnes LGBTIQ sans abri ou sans domicile, comme le remarque la Fédération des Acteurs de la Solidarité dans un article publié en 2018⁵. Au niveau européen, la FEANTSA travaille depuis plusieurs années sur la question du sans-abrisme LGBTIQ, et a publié sur ce sujet différents rapports, organisé des conférences et des événements⁶. En 2019, la FEANTSA a lancé un sondage à l'échelle européenne pour mieux comprendre la « face cachée » du sans-abrisme LGBTIQ afin d'améliorer les services proposés aux jeunes LGBTIQ en situation de sans-abrisme ou d'errance en Europe. Cet intérêt permet ainsi de commencer à combler un manque de recherche sur le sans-abrisme LGBTIQ dans les pays Européens, d'échanger les bonnes pratiques à plus grande échelle, et de créer un plaidoyer commun.

Un état des lieux nécessaire

Malgré la quasi absence de littérature sur le sans-abrisme LGBTIQ en France, les enseignements issus de la littérature anglo-saxonne ainsi que les données sur l'accès aux soins, aux droits, à l'éducation, au logement, au travail ou à l'espace public des personnes LGBTIQ en France, nous conduisent à penser que la situation des personnes LGBTIQ dans l'hébergement nécessite d'être investie.

En effet, en France, malgré des avancées légales, la stigmatisation et la discrimination de certaines personnes LGBTIQ restent fortes. En 2018, SOS homophobie a recueilli une augmentation de 15%, par rapport à 2017, de témoignages d'actes homophobes en France, dont une augmentation de 42% d'actes lesbophobes, et de 66% d'agressions physiques⁷. Une enquête menée en 2014 par Arnaud Alessandrin et Karine Espineira intitulée Sociologie de la transphobie montre que 85% des répondant.e.s ont été victimes de transphobie au cours de leur vie.

Depuis 1982, date à laquelle il est mis fin aux discriminations qui touchaient les homosexuel.le.s dans le Code pénal, la France a progressivement reconnu et pénalisé les LGBTIQphobies.

Malgré un cadre légal protecteur, très peu de personnes victimes de discriminations, d'insultes, de violences ou de menaces homophobes, biphobes ou transphobes ont recours à leurs droits. L'enquête d'Alessandrin & Espineira montre aussi que :

« 24,39 % des personnes ayant répondu à l'enquête déclarent s'être limitées dans l'accès à un logement du fait de leur transidentité et, plus précisément, par crainte d'un acte ou d'un propos transphobe. Il en va de même pour 41,46% des personnes interrogées, en ce qui concerne l'espace du soin, et autant pour le monde du travail. [...]. Cette autocensure, qu'elle soit directement liée ou non à une expérience passée, suggère que l'expérience transidentitaire est soumise à un nombre important d'écueils qui éloignent les trans d'une réelle égalité des chances et d'une réelle égalité de traitement. »

(Alessandrin 2016)

La réalité de certaines personnes concernées en France reste encore très éloignée des discours progressistes et libéraux sur l'inclusion des personnes LGBTIQ dans notre société. Ces brefs éléments permettent d'introduire les discriminations et violences systémiques à l'encontre des personnes LGBTIQ qui peuvent être à l'origine de « ruptures » et de parcours les précarisant et les marginalisant, et expliquent la nécessaire prise en compte de ces publics par nos associations. Le secteur Accueil, Hébergement, Insertion n'étant lui-même pas imperméable aux violences qui traversent notre société, le constat de ces violences et discriminations à l'extérieur de nos structures nous interroge nécessairement sur les réalités et pratiques en vigueur dans nos établissements. Aussi, soucieuse de la défense du principe d'inconditionnalité qui régit notre secteur, la FAS IdF a souhaité s'intéresser à son effectivité pour les personnes LGBTIQ.

⁵ <https://www.federationsolidarite.org/champs-d-action/europe-les-institutions-publiques/8911-jeunes-lgbtq-sans-abri-comment-mieux-prendre-en-compte-ce-public>

⁶ Voir Sans Abri en Europe. Les nouveaux visages du sans-abrisme : les enfants, les familles et les jeunes, publié à l'automne 2010, l'article de Petra Davis « Dans la rue : les jeunes LGBT et le sans-abrisme » sur le sans-abrisme des jeunes LGBT au Royaume-Uni.

⁷ Voir le rapport SOS homophobie 2018

Il faut donc noter qu'il ne s'agit évidemment pas de « victimiser » les personnes LGBTIQ hébergées, ni de participer à un discours créant des hiérarchies de vulnérabilité et des nouvelles catégories de contrôle. Le but de l'étude de la FAS IdF est bien de faire un état des lieux des pratiques actuelles dans le secteur de l'hébergement en ce qui concerne l'orientation, le vécu dans l'hébergement ainsi que l'accompagnement social pour les personnes LGBTIQ. Cet état des lieux permettra de formuler des préconisations à l'ensemble de nos adhérent.e.s, et des éléments de plaidoyer destinés aux pouvoirs publics. Il permettra aussi, en partenariat avec les associations communautaires LGBTIQ, de proposer des outils à destination des travailleur.euse.s du social pour favoriser la prise en compte de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, si besoin, dans l'orientation, l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTIQ au sein des dispositifs et structures du secteur AHI en Ile-de-France.

Méthodologie

Méthode d'entretien, calendrier et personnes enquêtées

Cette étude est entièrement qualitative et réalisée en Ile-de-France. Elle se base sur des entretiens avec trois publics différents : des professionnel.le.s du secteur de l'hébergement, des accompagnant.e.s professionnel.le.s et bénévoles d'associations communautaires, et des personnes LGBTIQ hébergées ou ayant été hébergées, sans limite d'âge. Les appels à participation pour les personnes concernées ont été diffusés dans les structures associatives franciliennes volontaires sous forme d'affichage. Ensuite, les données ont été collectées durant des entretiens semi-directifs, basés sur des guides d'entretiens validés par les membres d'un comité de pilotage associant des adhérent.e.s de la FAS IdF (CASVP, Aurore, Le Refuge) et des associations accompagnant des personnes LGBTIQ (Acceptess-T, Espace Santé Trans, ARDHIS, Basiliade, SOS Homophobie). Les entretiens réalisés selon cette méthode sont tous confidentiels et anonymes et sur la base du volontariat.

Trois guides ont été conçus pour les entretiens, listant un certain nombre de thèmes et de questions : un à destination des professionnel.le.s de l'hébergement, un à destination des accompagnant.e.s d'associations spécialisées LGBTIQ, et un à destination des personnes hébergées LGBTIQ. Les guides d'entretiens à destination des professionnel.le.s de l'hébergement portent sur des questions générales sur la connaissance de la communauté LGBTIQ, sur l'accompagnement social des personnes LGBTIQ, et sur l'hébergement comme lieu de vie collectif. Les questions destinées aux accompagnant.e.s d'associations communautaires portent sur leur structure associative, sur l'accès à l'hébergement des personnes LGBTIQ accompagnées, sur l'accompagnement social au sein de l'hébergement et sur les formations et partenariats. Les questions destinées aux personnes hébergées concernées portent sur leur accès à l'hébergement, leur accompagnement social et sur leur vécu en tant que personne LGBTIQ dans l'hébergement, ainsi que sur des pistes visant à améliorer cet accompagnement et leur vécu dans les structures.

Les entretiens et les retranscriptions d'entretiens ont eu lieu entre les mois d'octobre 2019 et janvier 2020. 53 personnes ont été rencontrées dans le cadre de l'étude : 31 professionnel.le.s de l'hébergement ont été interrogé.e.s suivant le guide d'entretien, 14 personnes concernées ont été interrogée suivant le guide d'entretien, dont 1 personne hébergée membre d'un Conseil de Vie Sociale. 8 personnes professionnelles et concernées ont été interrogées de façon plus informelle, sans suivre le guide d'entretien.

Typologie des métiers des 31 professionnel.le.s de l'hébergement interrogé.e.s

1 cheffe socio-éducative	1 intervenant d'action social
3 conseillères en économie sociale et familiale	1 assistant de service social
5 directeur.rice.s d'établissement	1 coordinatrice des équipes mobiles d'aide
5 travailleur.euse.s sociaux.ales	1 coordinatrice des travailleur.euse.s sociaux.ales
1 assistante sociale	3 coordinateur.trice.s 115
5 auxiliaires de vie sociale	1 responsable adjointe 115/SIAO
1 déléguée régionale	1 coordinatrice SIAO Insertion
1 cheffe de service	

Les structures d'hébergement et des dispositifs dans lesquelles professionnel.le.s ayant répondu à un entretien :

4 Centres d'Hébergement d'Urgence, 4 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, 1 Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, 1 Centre d'Hébergement et de Stabilisation, 1 Maison Relais, 1 gestionnaire de logements temporaires, 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, 1 Opérateur de 115

Les structures d'hébergement et des dispositifs où les personnes concernées ayant participé à l'étude sont hébergées, ou ont été hébergées :

Centres d'Hébergement d'Urgence, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, Maison Relais, hôtels sociaux, gestionnaire de logements temporaires

De façon plus informelle, 3 SIAO ont répondu à notre sollicitation par email, nous avons aussi rencontré 1 personne concernée, 1 élu, 1 chef de service d'un CHU, 1 directrice de maraude professionnelle, 4 accompagnant.e.s d'associations communautaires, et 2 travailleur.euse.s sociaux.ales.

Les limites de l'étude

Il y a plusieurs limites à cette étude. Tout d'abord, elle a été réalisée dans un temps court, un tel sujet méritant d'être traité avec une profondeur nécessitant un temps plus long de collecte et de traitement des données. Dans cette contrainte de temps, il a été difficile de pouvoir interroger un plus grand nombre de personnes hébergées LGBTIQ dont l'expertise et l'expérience sont essentielles à la qualité de l'étude. En effet, les situations rencontrées lors des différents entretiens réalisés dans le cadre de ce travail sont multiples et singulières, ainsi, il est difficile d'établir un bilan exhaustif des expériences vécues par les personnes concernées LGBTIQ avec cet échantillon.

L'étude a aussi un champ limité et se focalise sur le vécu des personnes LGBTIQ et des professionnel.le.s qui les accompagnent dans l'hébergement. La situation des personnes LGBTIQ en rue ou hébergées parfois de façon très précaire voire constitutive de violences chez des tiers ne fait pas partie du champ de l'étude. Cette étude n'interroge pas non plus les raisons multiples de la précarisation des personnes LGBTIQ qui les conduisent à nécessiter un hébergement, ni spécifiquement l'intersection d'autres facteurs de discrimination dans les parcours des personnes; race, origine, précarité administrative etc., qui sont pourtant à l'œuvre.

Une étude sur l'hébergement des personnes LGBTIQ...ou sur leur non-hébergement ?

Point d'attention :

L'étude s'inscrit dans un contexte francilien tendu au regard de la saturation des dispositifs d'hébergement, malgré des ouvertures de capacités importantes, qui ne permettent pas de répondre de façon satisfaisante aux personnes sollicitant une place dans les structures.

A titre d'illustration, du 1er novembre 2019 au 15 janvier 2020, sur les 14654 personnes ayant formulé une demande d'hébergement auprès du SIAO 75 ou du 115 de Paris, 1575 soit 11% se sont vues proposer une place. La nuit du 30 au 31 janvier 2020, 3552 personnes sans-abri ont été dénombrées à Paris dans le cadre de la 3e opération de la Nuit de la Solidarité.

En raison des contraintes de temps imparti pour réaliser cet état des lieux, nous avons dû restreindre le champ de l'étude à l'hébergement et aux personnes hébergées ou ayant été hébergées. Il y a pourtant plusieurs points essentiels dans la compréhension du sujet, notamment **le nombre de personnes LGBTIQ qui ne sont pas dans les dispositifs d'hébergement, en raison du manque de places d'hébergement en premier lieu, mais aussi en raison des représentations ou des expériences violentes et discriminantes vécues antérieurement**. Le poids des représentations de l'hébergement collectif peut être très lourd. Plusieurs personnes interrogées ont évoqué leur réticence et leur crainte à appeler le 115 ou à accéder à l'hébergement collectif, et préfèrent vivre à l'hôtel, dans des squats, rester en rue, ou comptent sur les réseaux de solidarité :

« On m'avait proposé un lit dans une chambre où il y avait d'autres personnes, et moi ce n'était pas possible, du coup je me suis débrouillée toute seule. Je préférais rester dehors, je savais très bien comment ça se passe, j'ai une copine à moi qui a eu ce genre de parcours, je savais à quoi m'attendre et ce qu'on m'avait proposé ça ne pouvait pas me convenir. »

(V.D.*, femme trans)

« Moi je sais qu'il y a énormément de personnes LGBT qui n'appellent pas ces numéros-là, qui restent à vagabonder, ou qui se débrouillent avec les solutions dont j'ai parlé avant, parce que c'est trop risqué en fait. » (V.D., femme trans)

« J'avais pensé à appeler le 115, mais pour t'avouer, j'avais extrêmement peur, avec ce qu'on me disait j'avais peur. Le 115 moi ce n'était pas possible, je voulais pas y mettre les pieds. » (P.B., homme gay)

Un travailleur social dans un accueil de jour accueillant des personnes migrantes précarisées dont un nombre conséquent de personnes trans explique : « elles n'appellent pas le 115 pour les représentations, à cause des discriminations, elles préfèrent être dans la rue et rester en collectif avec les autres personnes discriminées. » Il explique qu'il essaie d'orienter « vers des places individuelles ou même à deux mais avec le même public, pour essayer d'assurer derrière la préconisation », au risque, sinon, de « perdre la personne ». Il conclue « une personne trans qui a eu une fois une mauvaise expérience [en hébergement collectif] n'y retournera pas. »

C'est donc à cause des mauvaises expériences, des discriminations et des violences subies par les personnes LGBTIQ dans des lieux d'hébergement collectif, ou l'appréhension de ces discriminations et violences, que ces dernières font de moins en moins appel aux services d'hébergement d'urgence. Une professionnelle du 115 interrogée fait en effet état d'une baisse significative du nombre d'appels des personnes LGBTIQ depuis quelques années :

« C'est un public qui nous contactait beaucoup il y a quelques années, mais c'est plus le cas. J'étais en coordination pendant 10 ans et c'était des situations qui revenaient tous les jours, j'ai encore des noms en tête. Mais c'était des situations qu'on n'arrivait pas trop à prendre en charge ni à orienter. C'est un public qui s'est autocensuré au 115. »

Qu'en est-il de celles et ceux qui ont voulu ou pu accéder à l'hébergement ? C'est pour répondre à cette question qu'un l'état des lieux des pratiques d'orientation, d'accueil, et d'accompagnement des personnes LGBTIQ s'impose. Quelles sont les bonnes pratiques, comment les personnes LGBTIQ vivent-elles leur parcours dans l'hébergement, et quels sont les points d'améliorations possibles pour une prise en charge plus satisfaisante de ces publics dans le contexte actuel ?



Une partie du comité de pilotage de l'étude après la réunion d'étape du 22 septembre 2020.

De gauche à droite : Gabriel Visier (FAS IdF), Johanne Rosier (ex-Aurore), Léa Bouchard (Le Refuge), Joséphine Sauvaire (FAS IdF), Thierry Moulin (ARDHIS), Giovanna Rincon (Acceptess-T), Sylvie Gras (SOS homophobie), Noemi Stella (Basiliade), Eric Constantin (FAP), Isabelle Médou-Marère (FAS IdF). N'étaient pas présent.e.s ce jour-là ; Ali Aguado (EST) et Claude-Annick Café (CASVP).»

© Gaëlle Matata

(SUR)VIVRE DANS L'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES LGBTIQ

Etre ouvertement LGBTIQ dans le collectif : une cohabitation difficile

« Il ne faut pas être exubérantes, il ne faut pas s'afficher, pas que pour les trans d'ailleurs, mais pour toutes les personnes LGBT, vous voyez, il faut quand même rester discret »
(H.S., femme trans)

La quasi-totalité des professionnel.le.s de l'hébergement ont répondu qu'il était « **difficile** », voire « **impossible** » (une cheffe de service CHS et Maison Relais) d'être ouvertement LGBTIQ dans un hébergement collectif, « impossible de le revendiquer ou de l'afficher » (une travailleuse sociale de CHU). Une conseillère en économie sociale et familiale de CHRS pense que « tout dépend de la personne, de sa capacité à pouvoir accepter son statut. » Cette question et les réponses révèlent déjà les complexes questionnements autour de l'identité ; que veut dire « revendiquer », « afficher », « affirmer », « assumer » une orientation sexuelle et/ou une identité de genre ?

Les réponses des professionnel.le.s interrogé.e.s ont varié selon la taille des collectifs, la typologie des chambres et du public, mais aussi indépendamment de ces facteurs. Parfois, il semble que les plus petits collectifs soient plus faciles à « gérer », mais certain.e.s professionnel.le.s notent aussi que le grand collectif peut parfois faciliter l'anonymat et permettre à certaines personnes de « se fondre dans la masse » (une travailleuse sociale CHU)

Les difficultés peuvent survenir dans les relations avec les autres personnes hébergées, notamment à cause de « stigmatisations de la part du collectif » (travailleuse sociale CHU), ou s'ajouter à un « côté multiculturel, des addictions, des problèmes psychiatriques » (cheffe de service CHS et Maison Relais), ou de la cohabitation avec des co-nationaux dans le cas de personnes exilées en raison de leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre. Les difficultés peuvent aussi parfois survenir **dans les relations avec les intervenant.e.s professionnel.le.s et bénévoles.**

Il est important de noter quelques exceptions qui font état de séjours positifs dans des structures d'hébergement, où des personnes ouvertement et identifiées LGBTIQ n'ont pas eu à souffrir de discriminations ou de violences de la part des autres hébergé.e.s et/ou des équipes.

Nous avons souhaité savoir s'il était possible pour les professionnel.le.s d'être ouvertement LGBTIQ au sein de leur propre équipe, pour tester le climat plus général des structures à ce sujet-là. Les réponses n'ont pas été unanimes, notamment concernant les agent.e.s d'accueil ou les auxiliaires de vie sociale. Au sein d'une même structure, des professionnel.le.s peuvent estimer qu'il n'y aurait aucun problème à ce qu'un.e membre de l'équipe soit ouvertement LGBTIQ, alors même qu'un.e membre de l'équipe qui est LGBTIQ explique qu'iel ne peut absolument pas l'être. L'appréciation et le ressenti des possibles dangers et discriminations n'est pas le même selon que la personne interrogée soit elle-même LGBTIQ ou pas.

S'il est difficile, voire impossible d'être ouvertement LGBTIQ dans l'hébergement, c'est-à-dire d'être perçu.e par les autres comme une personne LGBTIQ, quelles solutions pour les personnes concernées ? **Quels potentiels coûts psychologiques et physiques sont impliqués par la « discrétion », ou par le fait « d'assumer » ?**

Se « fondre dans la masse »

Pour (sur)vivre dans l'hébergement, les personnes LGBTIQ interrogées dans le cadre de l'étude décrivent presque toutes l'emploi de différentes stratégies pour éviter les « problèmes » dans leurs parcours d'hébergement. Pour ceux et celles qui le peuvent et qui le veulent, une stratégie commune consiste à « passer ». Passer, quand on est une personne trans par exemple, cela veut dire être perçue dans son identité de genre sans que la transidentité soit visible, et s'assimiler ou être assimilé.e à une norme cisgenre et binaire. Passer pour hétéro quand on est gay, lesbienne ou bi, cela veut dire s'assimiler ou être assimilé.e à une norme hétérosexuelle qui peut relever de l'apparence, de codes vestimentaires etc. Le « passing » peut être une question de survie pour certaines personnes LGBTIQ, et notamment au sein de l'hébergement.

« Il va être questions de passing tout le temps, est-ce que je vais être marginalisée, je ne savais pas combien de temps j'allais rester dans cet hébergement, plusieurs semaines ou plusieurs mois, du coup je me disais c'est chaud si je suis exposée comme personne trans pour plusieurs mois, ça peut me mettre en danger sur le long terme » (J.S., femme trans)

« Moi je ne vais pas revendiquer ma bisexualité dans ma situation actuelle, je pourrais la revendiquer quand j'aurais récupéré un boulot et un logement. »
(D.M., homme bi).

Certaines personnes hébergées LGBTIQ, particulièrement les personnes trans, peuvent être mises en danger par la proximité avec des co-résident.e.s, notamment lorsqu'elles partagent des chambres. Cette promiscuité, même lorsque la personne trans n'est pas « identifiée » par ses co-hébergées, entraîne des stratégies épuisantes et anxiogènes pour ne pas être outée et potentiellement subir des discriminations ou des violences de la part des autres personnes hébergées

« Littéralement à côté de mon lit, il y a un autre lit où il y a une femme, et du coup je me lève avant elle, je me couche habillée, et aussi, par exemple c'est sous la couette que je vais enlever mon jean. C'était une expérience angoissante. [...] J'essayais de modifier ma voix pour qu'elle soit plus haute, j'avais tellement peur d'être perçue, j'essayais de parler plus aigu, et à chaque fois mon cœur battait vite, et dans cet appartement là je savais que j'allais y rester tout mon parcours et que si j'étais exposée comme personne trans ça me suivrait sur toute cette période dans l'appartement » (J.S., femme trans)

Les stratégies de survie mises en place par certaines personnes LGBTIQ dans leur hébergement peuvent engendrer une fatigue psychologique importante. Il faut aussi rappeler que souvent, ces stratégies auxquelles sont contraintes les personnes LGBTIQ valent aussi pour l'extérieur. Le domicile des personnes devrait être un espace propice à leur repos et à leur rétablissement, nous constatons pourtant que l'épuisement moral engendré par les violences et les discriminations à l'encontre des personnes LGBTIQ se poursuit une fois dans l'hébergement.

« Le début de transition est vachement compliqué. Quand t'es entre deux les gens ils te voient comme une sous merde, franchement, c'était la pire année de ma vie, tu peux pas marcher tranquille, quand tu rentres chez toi t'es morte d'épuisement t'as répondu à trop de gens, tu as mis ton énergie dans trop de choses négatives, tu n'as envie que d'une chose, c'est de te pendre et en plus tu sais pas comment la suite des choses va se faire, est-ce que toi tu vas être satisfaite de ta transition. »
(V.D, femme trans)

Les personnes LGBTIQ doivent donc rester discrètes pour (sur)vivre dans l'hébergement. Bien au-delà de leur vie sexuelle, cette discrétion s'applique à leur vie affective, à leur parcours, à leur l'expression corporelle... **Cet effacement de toute une partie de leur identité est contraire à un objectif de socialisation que prônent les structures d'hébergement.**

Etre identifié.e et subir les conséquences

« On reste cachée, on se cache, mais moi je n'aime pas, j'aime vivre ma vie, je veux vivre la tête haute et je ne veux pas courber l'échine, et c'est souvent ce qu'on nous demande, ce qu'on nous oblige à faire » (A.D., femme trans)

« Moi par exemple je suis totalement queer et ça se voit, je fais partie de la communauté LGBT. Pour d'autres ce serait peut-être plus simple. Si j'arrive et que je n'ai pas de maquillage et tout, ça peut passer à peu près, mais après dès que je commence à parler, ça s'entend qu'il y a quelque chose et tu sais pas comment les gens pourraient réagir. » (B.C., queer)

« Moi quand on me voit on sait absolument que je suis homosexuel, je suis efféminé, et j'assume, je suis heureux d'être comme je suis, assumer sa façon de s'habiller, assumer ses paroles, ça pose problème dans un centre d'hébergement » (P.B, homme gay)

Certaines personnes LGBTIQ ne veulent pas ou ne peuvent pas « passer » et sont donc de fait identifiées comme « LGBTIQ », ce qui entraîne des violences ou des discriminations à leur égard de la part des personnes hébergées comme de la part de professionnel.le.s intervenant dans l'hébergement. Les équipes sociales et les autres personnes hébergées peuvent être témoin de ces agressions et le racontent durant les entretiens; **des agressions physiques, beaucoup d'insultes homophobes dirigées vers des personnes LGBTIQ ou supposées, des moqueries, des intimidations, du harcèlement, et de l'ostracisme.**

Les personnes concernées et les personnes hébergées interrogées vont dénombrer significativement plus d'agressions et de discriminations LGBTphobes que les équipes ou les directions, qui ne voient pas tout, ne sont pas toujours présentes sur le lieu d'hébergement, et n'identifient pas forcément les comportements subtilement discriminatoires et violents, ce « petit truc, nous les LGBT on sent le truc, il suffit d'un rien » (H.S., femme trans)

Il y a des problèmes avec les équipes, et ce n'est pas forcément à cause de culture et de religion, il y avait un éduc spé de 50 ans bien français qui était transphobe avec Louise. Il l'appelait par son prénom à l'état civil exprès, et l'appelait « il » » (une travailleuse sociale CHU)

« Sa vie ici, je ne vais pas vous cacher, c'était compliqué. Certains professionnels se moquaient d'elle, et dès qu'ils me voyaient avec elle, ils me demandaient si moi aussi je voulais me transformer et pourquoi j'étais tout le temps avec elle. [...] Tout le monde disait à mon mari : « ta femme fréquente l'homme ». » (une représentante des résident.e.s CHU à propos d'une femme trans)

« Ici j'ai eu une personne qui m'avait beaucoup touchée, j'étais très vigilante, elle partageait sa chambre avec trois autres personnes, c'était un homme qui était efféminé, il avait beaucoup de pression, beaucoup de moqueries et même parfois des propositions. Ce monsieur est décédé ici. » (une conseillère en économie familiale et sociale CHU)

Lors d'un entretien, A.D., une femme trans hébergée montre toutes les « fiches incidents » du centre d'hébergement qu'elle a remplies, toutes les mains courantes déposées pour discriminations et violences transphobes qui restent pour la plupart sans suites. Son récit montre bien les discriminations et les violences que les personnes LGBTIQ subissent lorsqu'elles sont identifiées comme telles, mais ce récit fait aussi état de la non-réponse face aux plaintes et aux différents outils mobilisés pour rapporter des agressions.

« Là c'était plein de harcèlement de ce monsieur. Ici, c'est des attouchements sexuels. Voilà des photos d'insultes inscrites sur ma porte : « bouffe moi les couilles, sucas moi les couilles », ma porte maculée d'insultes « salope » « enculé ». Pour discrimination, il y'en a aucun qui s'est fait virer. Ça fait 6 ans que je suis ici, y'a pas un mois où ça ne m'arrive pas. Et tout ça, je vis avec mes agresseurs. La direction, ils te disent qu'ils ne peuvent pas les virer. Je ne comprends pas l'attitude de la direction en fait, soit ils sont profondément démunis, mais alors du coup ils bluffent, mais je pense même pas en fait, c'est juste qu'ils veulent pas traiter ça, un point c'est tout. »

P.B., un homme gay hébergé raconte les suites d'un incident survenu dans la nuit avec un voisin de chambre :

« Après cette nuit-là, ils m'ont dit après d'aller porter plainte et quand je suis allé au commissariat, ils m'ont dit vous vous foutez de nous c'est à votre centre d'hébergement de faire respecter les règles et aux professionnels de s'occuper de ça là-bas. Je portais plainte pour injures homophobes. [...] Après j'ai dû faire un courrier au directeur du centre, alors que c'est moi qui ait subi les violences, en plus, je dois faire toutes les démarches possibles. »

Très souvent, les personnes LGBTIQ agressées doivent en effet subir de vivre avec leurs agresseur.euse.s en plus d'avoir à entreprendre de nombreuses démarches administratives (et qu'en est-il des personnes qui ne peuvent pas lire et écrire ?). Le sentiment d'impunité peut souvent affecter le lien de confiance avec les équipes sociales et entraîner la désocialisation des personnes LGBTIQ.

Faute de s'exercer sur les auteur.trice.s des violences, la régulation des violences s'exerce alors souvent sur les victimes. Si elles ont fait le choix de s'assumer, ou qu'elles ont refusé de cacher leur identité, s'exposant ainsi aux violences, elles se voient incitées à plus discrétion ou à faire preuve d'une plus grande résilience face aux agressions.

Une cheffe de service rencontrée de façon informelle nous indiquait avoir dû inviter un homme gay, nouvellement arrivé dans sa structure, à faire « pédale douce » sur la manifestation de son homosexualité en raison des réactions que cela suscitait au sein du collectif. Cette rhétorique s'apparente à celle longtemps employée à l'égard des femmes victimes de harcèlement, à qui l'on conseillait de « s'y faire », ou d'être moins « provocantes ». Cette réponse aux violences subies par les personnes peut être ressentie comme une nouvelle violence.

Dans tous les cas, un évitement des espaces et des temps collectifs.

Qu'elles « passent » ou qu'elles soient « identifiées », on remarque que les personnes LGBTIQ concernées vont systématiquement devoir utiliser **les espaces collectifs différemment** des autres personnes hébergées. Les professionnel.le.s interrogé.e.s le remarquent lorsque la question leur est posée :

« Pour beaucoup, elles sont quand même moins dans le collectif que les autres, on les voit moins. Elles ne viennent pas aux réunions d'expression ou à des espaces qui sont un peu plus collectifs, elles n'investissent pas la cuisine. »
(une chargée de projet CHU)

« Il y a de l'homophobie, c'est un peu chaud ici, parce qu'il y a des gens qui n'acceptent pas, il y a des moqueries. Donc la personne, du coup des fois elle évite le réfectoire, elle ne vient pas souvent manger. »
(une auxiliaire de vie sociale CHU)

« J'ai l'impression qu'elle se cache un peu, elle n'est jamais au moments conviviaux, on ne les voit jamais avec son compagnon. »
(une travailleuse sociale CHRS)

« J'ai remarqué quand on fait des rencontres collectives, deux filles ne sont pas très à l'aise, parce qu'elles sentent les regards des autres et ce n'est pas très facile pour elles. »
(une directrice CHU)

Les personnes LGBTIQ vont donc devoir se faire discrètes, éviter les activités collectives et les espaces partagés comme la cuisine, le réfectoire, les salles télé, et limiter toute forme d'interaction avec les autres personnes hébergées, ne pas « faire du copinage pour éviter les histoires » (H.S., femme trans). Les personnes LGBTIQ interrogées dans le cadre de cette étude ont aussi fait part de ces stratégies d'évitement pour prévenir de potentielles violences et discriminations, et les conséquences fortement anxiogènes qu'elles peuvent avoir.

« Moi je ne mange jamais à la cantine, je fais chauffer au micro-onde et je mange dans ma chambre. Je sais que je ne pourrais pas me mettre dans le collectif, parce que ce serait donner de l'importance aux personnes qui me font du mal et m'insultent »
(P.B., homme gay)

« J'étais très paranoïaque, tu as peur d'être vue, de parler, et du coup, on avait un espace commun, la cuisine et le salon, mais j'essayais de me confiner à la chambre, quand je mangeais j'achetais des plats préparés, et je ne cuisinais pas, j'avais peur de demander la vaisselle, parce qu'elle était commune. J'avais peur de leur poser des questions et d'interagir avec les autres femmes et d'être exposée comme pas une vraie femme, pas légitime, ou même comme une menace pour elles, je ne sais pas comment elles perçoivent les personnes trans »
(J.S., femme trans)

L'orientation sexuelle et l'identité de genre peu abordées par les professionnel.le.s

Les professionnel.l.es mal à l'aise pour évoquer ces sujets

Presque tou.te.s les professionnel.le.s interrogé.e.s ont, dans un premier temps, confié qu'ils ne seraient pas **à l'aise surtout pour parler d'orientation sexuelle et d'identité de genre dans le cadre du travail social**: iels ne le font pas car l'orientation sexuelle ou l'identité de genre relèveraient de l'intimité de chacun. En posant la question de l'orientation sexuelle, les professionnel.le.s craignent d'aborder le sujet des pratiques sexuelles des personnes, qui relève de leur intimité.

« Oh non mais moi je ne vois pas dire « bonjour monsieur est ce que vous êtes homo », franchement non, pour moi c'est trop intime. Je pense qu'il y a des personnes hébergées qui n'osent pas en parler, j'en suis persuadée, mais moi c'est pas quelque chose que je ferais, franchement non » (une conseillère en économie familiale et sociale CHRS)

« Je sais pas si ce serait une mauvaise idée en fait, c'est peut-être moi qui pense que c'est trop intime, est ce que ce n'est pas aussi moi qui ne m'autorise pas à poser la question, c'est peut-être moi qui ai un problème. » (une conseillère en économie sociale et familiale CHU)

Réduire l'orientation sexuelle d'une personne, qu'elle soit hétérosexuelle, bisexuelle ou homosexuelle, à ses pratiques sexuelles, c'est nier tous les autres aspects de sa vie sociale, affective et familiale. Par exemple, savoir qu'une personne s'est trouvée sans hébergement en raison d'une rupture familiale liée à son orientation sexuelle, ne revient pas à l'interroger sur ses pratiques sexuelles. Cette information peut être déterminante dans la compréhension des problématiques rencontrées par la personne et l'accompagnement qui lui sera proposé.

Les professionnel.le.s ont également indiqué **craindre de « stigmatiser » les personnes LGBTIQ** en abordant le sujet de leur identité.

« Oh non, non je me verrais pas du tout, ce n'est pas possible de poser cette question, pas ici en tout cas »
(une directrice CHU)

« Si j'aborde cette question-là je vais avoir très peu de chance que la personne revienne dans mon bureau » (une travailleuse sociale CHU)

« En en parlant j'aurais l'impression de stigmatiser quelqu'un à cause de son orientation sexuelle, et je ne veux stigmatiser personne du style « ah t'es homo, va te faire dépister, ou alors ah t'es africain va te faire dépister »
(une travailleuse sociale CHU)

Cela interroge alors sur le regard que portent ces professionnel.le.s sur les personnes concernées : dans le cadre confidentiel d'un accompagnement social, le risque de « stigmatisation » n'existe qu'au travers des préjugés éventuels de chacun.e.s et des formulations employées pour aborder le sujet.

« Moi je n'aurais jamais posé la question. Je ne me vois pas le faire, mais c'est intéressant, pourquoi je ne me vois pas le faire ? J'aurais peur de la réaction de la personne »
(une travailleuse sociale CHU)

Enfin, les professionnel.le.s craignent de « traiter différemment », de faire du « traitement de faveur » ou de la « discrimination positive » (une travailleuse sociale CHU).

« Moi je ne parle jamais d'orientation sexuelle avec les personnes que j'accompagne, si on ne m'en parle pas. Je ne change rien dans mon accompagnement en relation avec l'orientation sexuelle. Je traite tout le monde de la même manière, en fait ça dépend de leur demande, mais s'ils ne demandent pas, pour moi, l'identité sexuelle ça change rien. » (une travailleuse sociale CHU)

Au cours des entretiens avec les professionnel.le.s, le fait d'aborder ces questions a souvent permis d'ouvrir un espace de réflexion. Le positionnement de celles et ceux qui étaient au début réticent.e.s à aborder l'orientation sexuelle et l'identité de genre a évolué. Dans une démarche de questionnement de leur propre pratique, les professionnel.les cherchent avant tout à s'assurer du caractère bien traitant de celle-ci. Dans le doute, l'autocensure est souvent privilégiée à la prise de risques.

Des questions pourtant nécessaires ?

Certain.es professionnel.le.s pensent au contraire, que **les questions liées à la vie affective, l'orientation sexuelle et ou l'identité de genre doivent avoir leur place dans le travail social, mais aussi au sein du collectif.** On peut rappeler que ces questions peuvent avoir des implications en terme d'accès à la santé et d'accès aux droits par exemple, « on n'a pas une boule de cristal » (un directeur CHRS et ACT). Sans pour autant stigmatiser ou avoir des préjugés, il est important de reconnaître et de valoriser une approche communautaire concernant l'accès aux droits et à la santé des personnes LGBTIQ. Et au-delà des préjugés, il faut aussi rappeler que bien souvent, les personnes LGBTIQ ne sont pas « identifiables ».

« Il ne faut pas nier sous principe d'inconditionnalité ou d'universalisme que ces personnes n'ont pas de problèmes, enfin il ne faut pas se cacher derrière ça « je l'accompagne comme tout le monde » non en fait on accompagne jamais personne comme tout le monde, c'est pas possible. Il y a des règles générales, des lois, des dispositifs, des demandes à faire, des cases à remplir, mais non on n'accompagne pas tout le monde de la même façon »
(un travailleur social Maison Relais)

« Pour moi ça participe pleinement du travail social, des missions du travail social. Après elles peuvent ne pas être formées, mais il faut se former. Ce n'est pas une question de « j'adhère ou j'adhère pas », si c'est ça il faut changer de fonction. Ça se n'improvise pas de se former pour se positionner de la façon la plus bienveillante, constructive professionnellement. »
(une directrice CHU)

Si certain.e.s travailleur.euse.s sociaux.ales sont mal à l'aise pour aborder les questions d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre, les personnes LGBTIQ accompagnées ne peuvent pas être elles-mêmes en confiance pour évoquer, si elle le souhaitent, des besoins spécifiques. En effet, les personnes hébergées interrogées se sont révélées hésitantes à partager cette information au début de leur suivi social. Parfois pourtant, les personnes concernées doivent l'exprimer, sans se trouver dans les meilleures conditions pour le faire :

« Je n'avais pas vraiment confiance en elle, mais comme elle faisait le dossier pour moi, j'étais obligée de lui dire pourquoi je demandais l'asile. » (C.B., lesbienne)

« Quand je suis arrivée au centre, j'ai rencontré trois assistantes sociales, je suis maladroite mais j'explique que je suis une personne trans. J'ai essayé de précipiter les explications pour être moins gênée, au moins j'avais le contrôle de la situation. Même avant qu'elle prenne mes documents je lui ai dit « je dois vous prévenir, je suis transgenre » j'étais très angoissée par ça. » (J.S., femme trans)

Une travailleuse sociale expliquait qu'une personne hébergée se faisait systématiquement insulter de « pédé » par les autres hébergés, à tel point que des collègues lui avaient fait remonter cette information comme point de vigilance. Ne se sentant pas à l'aise pour aborder la question de l'orientation sexuelle avec cette personne, elle ne lui avait jamais parlé de ces insultes homophobes, craignant d'envahir son intimité. Cette réaction, pourtant bienveillante dans l'intention, ne permet pas à la personne victime d'homophobie d'être informée de ses droits, que son homosexualité soit réelle ou supposée.

Accès à la santé :

D'après l'enquête SexoFSF sur la sexualité entre femmes, 60% des femmes interrogées disent avoir déjà vécu des épisodes lesbophobes dont 20% dans le milieu médical. 36% déclarent n'avoir jamais consulté un.e gynécologue de leur vie, et 60% des lesbiennes répondant.e.s n'ont jamais réalisé de frottis cervico-utérins.

64% des répondant.e.s à l'enquête Sociologie de la transphobie déclarent avoir subi de la transphobie du corps médical.

Un testing réalisé par l'association AIDES en 2015 révèle que 30% des dentistes ont refusé de soigner directement ou indirectement un patient atteint du VIH⁹.

Prévalence du VIH :

Selon l'ONUSIDA¹⁰ le risque de contracter le VIH est :

- 22 fois plus élevé chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
- 22 fois plus élevé chez les personnes qui s'injectent des drogues.
- 21 fois plus élevé pour les travailleur.euse.s du sexe.

De plus, les femmes trans ont 49 fois plus de risque de vivre avec le virus que les autres adultes cis¹¹. Pourtant, d'après Sociologie de la transphobie, 92% des répondant.e.s se déclarent pas satisfait.e.s ou pas satisfait.e.s du tout de la prise en compte politique des questions de VIH/MST à destination les personnes trans¹².

Accès à l'emploi :

Selon l'étude « Inclusion des personnes LGBT+ en France » menée par l'Ifop et Autre Cercle (2020), une personne LGBT sur 4 a été victime d'au moins une agression LGBTphobe dans son organisation.

Dans Sociologie de la transphobie, 1/3 des répondant.e.s déclarent avoir perdu leur emploi à cause de la transphobie

Dans un sondage réalisé pour son rapport VIH, hépatites : la face cachée des discriminations, l'association AIDES indique que 16% des répondants-es en activité se sentiraient « mal à l'aise » à l'idée d'avoir « un.e collègue de travail séropositif.ve », et que ce taux grimpe à 30% chez les 18-24 ans.

⁹ <https://seronet.info/article/testing-ces-praticiens-qui-ont-une-dent-contre-les-seropos-71958>

¹⁰ https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/UNAIDS_FactSheet_fr.pdf

¹¹ https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2016/july/20160718_jiasociety

¹² http://mediatheque.lecris.net/doc_num.php?explnum_id=49063

Conséquences de la transphobie :

D'après Sociologie de la transphobie, 85% des personnes trans interrogées ont subi un acte transphobe (discriminations, insultes, harcèlement, coups, et autres) au cours de leur vie. Les répondant.e.s ont aussi indiqué avoir perdu contact avec des ami.e.s (69%) et des membres de leur famille (42%) à cause de la transphobie.

Le taux de suicide chez les personnes trans serait 7 fois plus élevé que chez les personnes cisgenres, à cause de la souffrance générée par la transphobie¹³. Une étude canadienne permet de d'établir que la prévalence des tentatives de suicide est encore plus élevée chez les adultes trans racisé.e.s et précarisé.e.s¹⁴.

Suite aux actes transphobes, 56% des répondant.e.s ont fait une dépression, 18% une tentative de suicide. Parmi ces réponses, des répondant.e.s ont dit avoir « fui leur domicile » suite aux actes transphobes, notamment chez les jeunes.

La demande d'asile pour orientation sexuelle et identité de genre :

Depuis 2015, officiellement, la France permet d'accorder le statut de réfugié.e sur la base de l'identité de genre ou de l'orientation sexuelle (bien que des protections aient été accordées avant). L'ARDHIS, une association spécialisée dans l'accès aux droits des étrangèr.e.s LGBTIQ, continue de voir affluer chaque année un nombre croissant de demandeur.euse.s d'asile LGBTIQ au sein de son association. La grande majorité des demandeur.euse.s d'asile accompagnées par l'ARDHIS est originaire d'Afrique Subsaharienne¹⁵.

Bonne pratique : parler de « vie affective » plutôt que d'orientation sexuelle peut permettre d'aborder plus facilement les questions relatives à l'identité d'une personne.

En effet, souvent, lorsque la question de l'orientation sexuelle est évoquée, elle peut être vécue comme une invasion de la vie privée par les personnes concernées, mais aussi par les professionnel.le.s. Pourtant, comme rappelé plus tôt dans cette étude, évoquer l'orientation sexuelle d'une personne n'équivaut pas à lui demander ses pratiques sexuelles. Par exemple, être inclusif.ve lorsque l'on parle du statut marital « Avez-vous une conjointe ou un conjoint ? » peut être un moyen extrêmement simple de se positionner en tant que professionnel.le.

¹³ <https://www.dilcrah.fr/wp-content/uploads/2019/11/FICHE-RESPECT-DES-DROITS-TRANS-DILCRAH.pdf>

¹⁴ <https://interligne.co/wp-content/uploads/2014/04/FicheSuicide-AdultesLGBT.pdf>

¹⁵ <https://ardhis.org/wp-content/uploads/2019/07/RA-2018.pdf>

Bonne pratique : le consentement, être un.e allié.e

Les professionnel.le.s sont donc mal à l'aise pour aborder les questions liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Or, en l'absence d'un positionnement explicite bienveillant de la part des équipes, les personnes LGBTIQ qui ont pu subir des violences LGBTIQphobes, peuvent considérer par défaut que celles-ci ne respecteront pas leur identité. Dans ce contexte, il devient nécessaire, pour permettre d'instaurer une relation de confiance, d'affirmer son engagement contre les violences et discriminations LGBTIQphobes. Le lien de confiance entre professionnel.le et personne accompagnée peut de fait être difficile à construire, mais ce n'est pas impossible. Les personnes LGBTIQ ont pu subir des questions intrusives et inquisitrices, et peuvent donc s'autocensurer afin de se protéger. Mais la plupart des personnes concernées interrogées, ont indiqué qu'elles auraient pu aborder des questions liées à leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre, si la personne leur avait indiqué pourquoi elle posait la question, et qu'elles pouvaient ensuite décider si oui ou non elles voulaient partager ces informations.

Les personnes LGBTIQ interrogées ont aussi parlé du lien de confiance nécessaire dans le cadre d'un accompagnement social, qui résulterait d'une fragile balance entre respecter l'intimité d'une personne hébergée tout en étant allié.e et à l'aise avec les besoins qui pourraient être liés à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre.

« Il faudrait peut-être dire que c'est pour un meilleur accompagnement qu'on demande quelle est votre orientation sexuelle ou votre identité de genre. Il faut expliquer pourquoi tu poses la question, dans quel but. Pour ceux qui ont des traumatismes et tout, est ce que vous souhaitez voir quelqu'un pour en parler oui ou non ; comme ça les gens qui veulent en parler et être aidés peuvent et ceux qui ne veulent pas et qui disent non c'est mes problèmes je les garde pour moi, ils n'en parlent pas. Il y a un vrai taf à faire avec les travailleurs sociaux, il faut leur expliquer, c'est là que ça devient complexe. C'est tout un système à changer, et moi je pense que tu peux demander n'importe quoi à n'importe qui, ça dépend comment tu poses la question. Faut être friendly et mettre à l'aise » (B.C., queer)

« Si elle m'avait demandé directement en me disant le pourquoi de poser cette question j'aurais répondu. »
(C.B., lesbienne)

Bonne pratique : Au-delà des apparences et des préjugés, ouvrir un espace d'échange pour chacune des personnes accompagnées.

Certains signaux peuvent vous conduire à identifier des personnes comme LGBTIQ et d'autres comme hétérosexuelles ou cisgenres. Pourtant, certaines personnes LGBTIQ ne correspondent aux représentations qui peuvent être véhiculées dans la société. Ainsi, il convient de permettre l'expression de besoins liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre de toutes les personnes accompagnées sans préjuger de celles-ci.

Point d'attention :

Le manque de moyens et de ressources ne permet pas aussi de toujours pouvoir faire appel à des interprètes pour les personnes ne parlant pas français.

Face à cette impossibilité, les équipes sociales ont souvent recours à la traduction de salarié.e.s ou d'autres résident.e.s partageant la langue de la personne.

Dans ce contexte, la confidentialité de l'entretien n'est pas garantie, ce qui peut vulnérabiliser les personnes LGBTIQ concernées et les inciter à ne pas aborder le sujet de leur identité de genre/orientation sexuelle, ou des problématiques liées. Ex : faire part de violences subies au sein du collectif.

PAS DE FORMATION, PAS DE PROTOCOLE POUR LES PROFESSIONNEL . LE . S DU SECTEUR

L'absence de formation sur les questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Une méconnaissance générale du public concerné

Il est apparu dès le début des entretiens que peu de professionnel.le.s interrogé.e.s connaissent la communauté LGBTIQ. En effet, la signification de l'acronyme LGBTIQ n'est pas connue entièrement, ou alors pas connue du tout.

« Non, pas du tout » (une travailleuse sociale CHRS)

« Les premières lettres oui, mais les dernières non »
(une travailleuse sociale CHU)

« Je ne connais pas, ça change tout le temps, ils oublient tout le temps quelqu'un qu'ils rajoutent. »
(une travailleuse sociale CHU)

Souvent, le fait d'avoir affiché et relayé nos appels à participation pour l'étude dans les centres d'hébergement a pu permettre de faire émerger des conversations autour du sujet, ce qui montre un intérêt pour celui-ci.

Un réseau communautaire mal identifié et mal mobilisé

Le réseau d'associations communautaires LGBTIQ n'est généralement pas connu des professionnel.le.s du secteur généraliste, sauf quand ils ont dû accompagner une personne LGBTIQ. Les professionnel.le.s expliquent qu'ils n'ont pas le temps, qu'ils « travaillent dans l'urgence » (une travailleuse sociale de CHU), mais évoquent aussi le manque de ressources, une surcharge de travail « des files actives énormes » (une travailleuse sociale de CHU).

Parfois aussi, les personnes hébergées identifiées LGBTIQ sont déjà suivies par des associations communautaires à l'extérieur du centre d'hébergement (notamment Acceptess, ARDHIS, PASTT ou Le Refuge).

« C'est moi qui leur ai dit [au centre d'hébergement] qu'il y avait un centre LGBT à Rambuteau, et pareil pour le MAG »
(P.B., homme gay)

En dehors du Refuge, qui est une association identifiée des professionnel.le.s du secteur, les associations communautaires sont peu connues et mal mobilisées: « Le Refuge, c'est un peu la carte où je me dis si j'ai une question, je les appelle, ils sauront nous dire où aller » (une directrice de CHU). Pourtant, beaucoup d'associations accompagnant des publics LGBTIQ ont des expertises bien précises, qui ne sont pas forcément connues des intervenant.e.s du secteur de l'hébergement. Une cheffe de service d'un CHS et Maison Relais explique qu'elle pensait à organiser des sensibilisations sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre, mais qu'elle ne connaissait pas d'associations spécifiques et ne savait pas à qui s'adresser. On sent aussi chez quelques professionnel.le.s interrogées, des réticences à contacter des associations communautaires de peur de « mal faire, ou d'employer le mauvais terme » (une travailleuse sociale CHU).

La communication entre les associations LGBTIQ et les travailleur.euse.s sociaux.ales des hébergements pose parfois des difficultés. Certaines associations communautaires, lorsqu'elles sont sollicitées en dehors de tout partenariat pour des interventions sur des formats imposés ou des demandes plus ponctuelles, peuvent avoir l'impression que les associations gestionnaires se déchargent sur leurs accompagnant.e.s. C'est avec une meilleure connaissance du réseau communautaire que les professionnel.le.s de l'hébergement pourront mieux le mobiliser et solliciter les accompagnant.e.s de façon plus pertinente.

Une réelle demande de formation

Travailler avec des personnes LGBTIQ peut demander d'adapter l'accueil et l'accompagnement social et peut de fait nécessiter une formation. Les formations, transversales à tous les métiers du secteur de l'hébergement, pourraient par exemple permettre de savoir comment s'adresser à une personne trans, comment mieux l'accompagner dans son parcours de transition tout en sachant l'orienter vers des associations et ou professionnel.le.s adapté.e.s. **Tout en déconstruisant des préjugés, les formations pourraient aussi favoriser l'identification de risques psychosociaux auxquels les personnes LGBTIQ sont particulièrement exposées.** Les professionnel.le.s formé.e.s pourraient ainsi mieux prévenir les moments de rupture dans les parcours des personnes LGBTIQ, mieux comprendre les raisons de leur exclusion (si une personne a quitté son pays, ou quitté son domicile familial...), et accompagner les personnes LGBTIQ dans la reconnaissance de leurs droits.

Pourtant, aucun.e professionnel.le. interrogé.e n'a bénéficié, au cours de sa carrière, d'un module de formation relatif à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, ou à la gestion de violences et discriminations LGBTphobes dans le collectif. A l'exception de deux personnes interrogées, ces sujets n'avaient pas été abordés lors des formations initiales dans les écoles de travail social. Le module d'accueil des écoutant.e.s sociaux.ales du 115 intègre une courte introduction aux publics LGBTIQ indiquant quelques associations susceptibles d'accompagner ces publics (type Le Refuge, PASTT, ARDHIS) ce support n'était pas à jour au moment de l'enquête. S'agissant de sujets ayant fait l'objet de nombreuses évolutions juridiques au cours des dernières années, l'actualisation régulière des supports paraît essentielle.

Quasiment toutes les personnes interrogées ont exprimé le souhait de bénéficier de formations liées à ces questions afin de mieux accueillir, écouter, accompagner les personnes LGBTIQ, mieux les orienter, mais aussi afin de mieux savoir réagir en cas de violences et discriminations. Cette demande de formation ne concerne pas que les travailleur.euse.s sociaux.ales, elle est partagée par tou.te.s les intervenant.e.s de la veille sociale et de l'hébergement.

« Moi, pourquoi pas, ça m'intéresserait parce qu'on les côtoie, si on peut être informés de certaines choses qui peuvent nous aider et les aider eux aussi en même temps, pourquoi pas ? »
(un auxiliaire de vie sociale CHU)

« Moi personnellement s'il y en a, j'aimerais bien le faire pour au moins connaître les personnes, comment les approcher, forcément des fois nous on les voit ils sont comme ça c'est dans la nature, après certaines personnes ne les acceptent pas, comment nous on peut faire pour mettre la personne à l'aise, pour lui venir en aide et tout ça. On fait du rafistolage, avec les moyens du bord, je ne suis pas sûr qu'on ait les mots justes, mais on essaie. »
(un auxiliaire de vie sociale CHU)

Bonne pratique : « Le projet Santé Plurielle a pour but d'améliorer l'accès à la santé de toutes les femmes accueillies en centre d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale à Paris.

En fédérant un réseau de partenaires, Santé Plurielle déploie des actions à l'attention des professionnel.le.s et des résidentes aux parcours marqués par la violence et la précarité ». Santé Plurielle a par exemple proposé une formation sur les transidentités, à destination des professionnel.le.s de l'hébergement, animée par l'association communautaire OUTrans en mai 2019. D'après la chargée de projet, cette formation était celle qui a attiré le plus de monde sur l'année.

<https://santeplurielle.tumblr.com/>

Il ressort que, du fait de l'absence de formation, **la méconnaissance du public est générale et concerne l'ensemble des intervenant.e.s de l'hébergement.** Cette méconnaissance, qui peut mettre les professionnel.le.s en difficulté, peut donner lieu à des maladroites, des manquements, qui constituent des violences institutionnelles envers les personnes concernées. Le manque de formation **a pour effet certain de gêner la création du lien de confiance nécessaire dans l'accompagnement social** et de limiter l'adhésion de la personne concernée à cet accompagnement social.

« Je pense qu'il y a vraiment une formation à faire sur les travailleurs sociaux, sur l'accueil des personnes LGBTQ. Sinon on va rester dans une espèce d'ignorance ou tomber de haut quand on rencontre des situations de personnes LGBTQ »

(un travailleur social Maison Relais)

« Il faut savoir qu'il y a eu des violences de genre, de la discrimination, des problèmes d'insertion, qu'il peut y avoir certaines pathologies associées physiques et/ou psy, certes c'est une personne comme une autre, mais elle a des besoins spécifiques »

(un directeur CHRS et ACT)

Pas de protocole établi concernant les questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Pas de protocole dans l'orientation des personnes LGBTIQ

La prise en compte de l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans les orientations semble varier notamment en fonction de la fréquence de ces situations.

Comme le remarquait justement une responsable adjointe d'un SIAO, il est important de reconnaître la forte disparité territoriale en Ile-de-France. Il semblerait probable qu'il y ait un plus grand nombre de personnes LGBTIQ faisant appel au 115 ou étant orientées par le SIAO à Paris que dans d'autres territoires. Par exemple, un SIAO d'un département francilien de grande couronne indique que « depuis la création du SIAO unique une seule personne trans a été identifiée, c'est donc plus qu'à la marge que

nous avons connaissance de ce public. » De plus, un SIAO d'un autre département de grande couronne nous indique que « ce public ne fait pas partie des publics prioritaires (au sens des catégorisations préconisées par l'Etat) pour l'accès à une mise à l'abri 115 ou à une place d'hébergement/logement pérenne » et qu'il n'y a donc pas de « traitement particulier des demandes de personnes identifiées comme LGBTIQ », qu'elles ne font pas « l'objet d'une attention particulière aussi du fait du volume important des demandes et de la banalisation des situations d'extrême fragilité ». Cette chargée d'observation sociale d'un SIAO indique par ailleurs que « l'orientation sexuelle/l'identité de genre n'est pas prise comme facteur de vulnérabilité en tant que tel. Si ces critères sont la cause d'une rupture, la demande des personnes sera prise en compte de la même façon que les autres personnes en rupture d'hébergement pour d'autres motifs. »

Pourtant, les orientations inadaptées, les orientations qui ne prennent pas en compte les réalités psycho-sociales des personnes LGBTIQ, peuvent avoir des conséquences : mettre en danger les personnes au sein de l'hébergement, mais aussi les contraindre à refuser des orientations et ainsi continuer à les précariser. En cas de refus, il serait judicieux de permettre l'expression par la personne accompagnée d'un sentiment d'insécurité dans la structure vers laquelle elle a été orientée, et prendre en compte ce sentiment dans le traitement du refus.

Les orientations inadaptées peuvent engendrer des situations complexes ; par exemple, suite à une orientation dans un hébergement pour hommes, J.S., est contrainte de partager un appartement avec un homme :

« Avec lui j'ai eu un cis-passing, j'étais en sécurité on va dire en tant que femme trans, mais du coup c'était les mêmes questions que j'appréhendais, comment je fais pour me déshabiller, m'habiller et tout, parce que l'appartement était 2 pièces et ma chambre était une pièce de passage, pour aller à la cuisine il devait passer par ma pièce.

Tout ça c'était très angoissant, mais du coup il me percevait comme une femme cis, il essayait de me draguer, de me pousser d'avoir un rendez-vous avec lui. »

Dans un centre d'hébergement d'urgence, une femme trans est orientée sur une place homme (dans une chambre individuelle, mais à l'étage des hommes) :

« Je ne sais pas pourquoi elle a été mise sur une place homme. Elle, il ne fallait pas se tromper et l'appeler Monsieur, elle a frappé quelqu'un qui l'avait appelée Monsieur. Le problème il vient peut-être des personnes qui orientent, si elles estiment qu'une personne est Monsieur. Moi je ne l'aurais jamais orientée sur une place homme, même si son état civil est Monsieur moi j'aurais mis Madame. »
(une travailleuse sociale CHU)

En l'absence de protocole partagé concernant l'accompagnement et l'orientation des personnes LGBTIQ, et dans le contexte actuel de saturation des dispositifs de l'hébergement, **les professionnel.le.s interrogé.e.s se fient à leur expérience, leur ressenti, leur sensibilité, ou à celle de leurs collègues pour orienter au mieux les personnes LGBTIQ**, ou comme l'explique une professionnelle d'un SIAO « chacun fait comme il peut et selon son estimation du degré de vulnérabilité que présente la situation ». Tou.te.s les professionnel.le.s ont indiqué identifier certaines structures comme plus dangereuses pour les personnes identifiées comme LGBTIQ, et au contraire travailler plus facilement avec d'autres structures dont les typologies correspondent mieux aux besoins des personnes concernées, privilégier les petits collectifs pour que « les personnes soient moins exposées à d'éventuels dangers » (une coordinatrice 115)

Dans le cadre d'un premier appel au 115 par une personne LGBTIQ qui va exposer sa situation ainsi que son identité de genre et/ou son orientation sexuelle comme une potentielle vulnérabilité, la première accroche avec l'écoutant.e social.e est primordiale. Comme le remarque une coordinatrice interrogée, si une personne LGBTIQ exprime un besoin lié à son orientation sexuelle et/ou son identité de genre et qu'elle sent l'écoutant.e hésitant.e et sans solution d'orientation, le risque de « perdre » la personne, qu'elle ne rappelle plus, est conséquent. Il est

donc nécessaire que les écoutant.e.s sociaux.ales des équipes de nuit comme celles de jour puissent avoir accès à une formation concernant les publics LGBTIQ. Il semblerait aussi que les glossaires des services d'orientation recensant les associations spécialisées ne soient pas toujours à jour, et ne proposent pas une grande diversité d'associations communautaires. La priorité des équipes du 115 est bien d'orienter la personne concernée vers un.e travailleur.euse social.e dans une structure adaptée aux besoins de la personne LGBTIQ, d'où l'importance de faire une bonne orientation dès le premier contact.

Au 115, comme dans les SIAO, la question de la transmission de l'information concernant l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre peut présenter des difficultés pour les équipes sociales. **En effet, les professionnel.le.s sont confronté.e.s à des injonctions contradictoires;** celle de respecter le RGPD qui interdit de collecter des données de ce type, mais aussi à celle de **respecter la demande d'une personne d'être reconnue dans son identité** et de voir son éventuelle vulnérabilité prise en compte.

En interrogeant les professionnel.le.s du secteur de l'urgence, nous notons la pratique qui semble être généralisée pour faire apparaître un point de vigilance liée à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre d'une personne dans le logiciel du 115, qui est de faire figurer une orientation spécialisée. Par exemple : « Orientation Le Refuge » ou « Orientation PASTT » ou « Orientation ARDHIS ». Les travailleur.euse.s sociaux.ales, sur le logiciel du SIAO, utilisent généralement les civilités, prénoms et pronoms corrects des personnes trans dans les champs libres de l'évaluation sociale, et indiquent également si c'est le cas que « telle personne est suivie par telle association communautaire LGBTIQ », avec l'accord de la personne accompagnée. La communication avec la personne concernée est essentielle, puisque certaines ne souhaitent pas du tout, par exemple, que soit fait mention de leur accompagnement par une association communautaire.

Les travailleur.euse.s sociaux.ales interrogé.e.s dans le cadre de cette étude ont aussi indiqué communiquer par téléphone avec la coordination des SIAO dans le cas d'orientation des personnes LGBTIQ. Par exemple, lorsque que la mention du sexe à l'état civil d'une personne ne correspond pas à son genre, il faut, en accord avec celle-ci, expliciter le choix de la typologie de place préconisée. Mais aussi, par exemple, pour un homme cisgenre efféminé craignant d'être victime de violences homophobes, il faut pouvoir expliquer pourquoi une chambre dans un petit collectif ou une chambre individuelle est sollicitée. Nous notons aussi la pratique fréquente, et qui questionne au regard du droit, de savoir si la personne est « opérée » pour l'orienter vers une place femme.

Nous pouvons rappeler ici que l'étude ne part pas du constat qu'une personne LGBTIQ est vulnérable. En revanche, les violences et discriminations LGBTIQphobes institutionnelles et systémiques peuvent mettre une personne en situation de vulnérabilité. Aussi, l'étude rappelle que les réalités psychosociales des personnes LGBTIQ précarisées doivent être prises en compte lors des orientations par le 115 et par les SIAO. **C'est bien l'adaptation de l'offre pour les personnes LGBTIQ qui doit être encouragée** (chambres individuelles, ou chambre avec d'autres personnes LGBTIQ) plutôt que la priorisation d'un certain public par rapport à un autre.

Bonne pratique : Garantir la communication sur les besoins de la personne LGBTIQ à la structure d'hébergement, ainsi que la communication sur la typologie de l'hébergement à la personne concernée.

Il est primordial de donner tous les éléments à la personne LGBTIQ sur le type de structure qui pourra potentiellement l'accueillir, présenter le dispositif, et la laisser décider en fonction de ces éléments pour sa propre sécurité. Il est aussi primordial, si besoin, de dialoguer avec l'équipe de la structure d'hébergement, par contact téléphonique, pour s'assurer de sa vigilance vis-à-vis d'une personne LGBTIQ vulnérable. Cette bonne communication permettra d'éviter que des personnes LGBTIQ orientées sur une structure non-adaptée soient mal accueillies et ne souhaitent plus faire appel aux services du 115. Elle permettra aussi que les personnes LGBTIQ victimes de discriminations et de violences ne soient plus les personnes à « exfiltrer » des dispositifs d'hébergement.

« C'est toujours nous qui nous faisons virer, ce sera toujours toi la trans, pédé, le travelo qui te fait dégager, sous prétexte de « c'est pour votre bien, on va vous faire du mal ici » Ça, ça m'est arrivé partout » (A.D., femme trans)

Bonne pratique : Pour une meilleure orientation et un meilleur accompagnement des personnes trans

Comme le dispose la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^e siècle :

« Art. 61-5. - Toute personne majeure ou mineure émancipée qui démontre par une réunion suffisante de faits que la mention relative à son sexe dans les actes de l'état civil ne correspond pas à celui dans lequel elle se présente et dans lequel elle est connue peut en obtenir la modification.

« Les principaux de ces faits, dont la preuve peut être rapportée par tous moyens, peuvent être :

« 1° Qu'elle se présente publiquement comme appartenant au sexe revendiqué ;

« 2° Qu'elle est connue sous le sexe revendiqué de son entourage familial, amical ou professionnel ;

« 3° Qu'elle a obtenu le changement de son prénom afin qu'il corresponde au sexe revendiqué

Art. 61-6. « Le fait de ne pas avoir subi des traitements médicaux, une opération chirurgicale ou une stérilisation ne peut motiver le refus de faire droit à la demande. »

Dans les faits, cela veut dire que les personnes trans n'ont pas besoin de justifier d'un traitement hormonal et/ou d'une opération de réassignation sexuelle pour obtenir le changement de la mention du sexe à leur état civil.

Dès lors, le respect de l'identité des personnes trans lors de leur orientation vers une structure d'hébergement exclue toutes questions intrusives relative à leur sexe ou à leur parcours médical.

De plus «les mentions Madame/Monsieur ne sont pas des éléments de l'état civil et aucune disposition législative ou réglementaire n'impose d'en faire usage (MLD-2015-228)¹⁶. La civilité doit donc être adaptée à l'identité de genre de la personne ou, à sa demande, supprimée.»¹⁷

En respectant leur identité de genre et en les accompagnant dans leurs démarches administratives, les intervenant.e.s de la veille sociale et de l'hébergement luttent contre la précarisation et la désocialisation des personnes trans, en accord avec leur mission. Pour ce faire :

- **respecter l'usage de la civilité, des prénoms et pronoms choisis par la personne dans toutes les démarches administratives (qui constitueront des justificatifs pour un changement d'état civil)**
- **demander aux personnes trans sur quelle typologie de place elles se sentiraient le plus à l'aise et tenir compte de cette information même s'il n'y pas eu de changement d'état civil**
- **privilégier systématiquement l'orientation vers une chambre individuelle pour les personnes trans et/ou non-binaires. Dans le cadre d'un établissement mixte, veillez à bien interroger la personne sur la typologie de chambre sur laquelle elle souhaite être orientée et accueillie, même s'il s'agit d'une chambre individuelle, en explicitant où celle-ci se trouve dans le collectif (ex : à l'étage des hommes)**

¹⁶ https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=13603

¹⁷ <https://www.dilcrah.fr/wp-content/uploads/2019/11/FICHE-RESPECT-DES-DROITS-TRANS-DILCRAH.pdf>

Dans la gestion du collectif

Réagir face aux agressions LGBTIQphobes

Chaque professionnel.le interrogé.e réagit « à sa façon » lorsqu'il est témoin d'agressions verbales envers des personnes LGBTIQ ; pédagogie, appel à la tolérance, comparaisons, sont généralement mobilisées. **Certain.e.s professionnel.le.s font aussi état de leur difficulté à trouver des sanctions appropriées aux agressions des personnes hébergées envers les LGBTIQ,**

mais aussi de la difficulté de mobiliser des moyens juridiques hors de la structure. Les personnes concernées sont pour leur part en général désabusées, et pour celles d'entre elles qui ont officiellement signalé des discriminations et violences LGBTIQphobes à l'institution ou au commissariat, les signalements et plaintes sont souvent restés sans suite.

Rappel :

Le répertoire de ressources sur la haine anti-LGBT de la DILCRAH est une sélection des brochures, guides et livrets produits par les associations et les institutions sur le sujet. Il y a notamment une section sur les LGBTIphobies. <https://www.dilcrah.fr/repertoire-des-ressources-lgbti-ligne/>

« On leur dit que ce n'est pas bien de parler comme ça, et de se mettre à la place de la personne, si c'était lui qui était à la place, mais on n'a pas la bonne formation on se bat avec nos propres mots et on essaie de trouver les mots justes »
(un auxiliaire de vie sociale CHU)

« Nous il y a des solutions pénales, mais bon on est confrontés à un commissariat qui fait obstacle au dépôt de plainte donc tout se transforme en main courante donc ça sert à rien. [...] Je repense au monsieur qui a insulté la dame de travelo on lui a dit : « vous vous rendez compte, c'est comme si vous on vous traitait de sale arabe boiteux? » Là, il nous a regardé on a eu l'impression qu'il comprenait enfin quelque chose quoi, il disait ah ouais ce n'est pas cool. Je ne sais pas si on devrait faire une campagne un peu sur le mode humoristique mais en même temps qui frappe un peu les esprits. Il y a une communication à faire, à trouver, pour toucher aussi des personnes issues de cultures et tout ça, on est très loin » (une cheffe de service CHS et Maison Relais)

« Par exemple une fois un résident n'arrêtait pas de parler à un autre en disant le pédé le pédé le pédé et je l'ai pris à part et on a discuté je lui ai demandé pourquoi il utilisait ce terme comme une insulte. Je lui disais « se faire appeler le pédé comme ça tout le temps c'est quand même puni en France maintenant ». Quand je suis là je reprends, j'essaie de savoir pourquoi c'est ce terme-là qui est utilisé et pas un autre, j'essaie de parler. »
(un travailleur social Maison Relais)

Suite à des agressions rapportées aux équipes, **le sentiment que les agresseur.euse.s restent impuni.e.s ressenti par certaines personnes LGBTIQ peut considérablement détériorer le lien de confiance avec les équipes de la structure d'hébergement.**

« Moi je voulais qu'on me dise « je suis désolé de ce qu'il s'est passé, on va faire en sorte que ça change », juste me donner du réconfort, ce n'est pas à moi de donner du réconfort, j'ai été victime dans tout ça, pourquoi c'est à moi de dire j'ai besoin de votre aide, c'est moi qui ait tout subi. Je comprends que c'est compliqué, mais ce n'est pas à nous de trouver des solutions, c'est eux qui créent des structures et c'est à ce moment-là qu'ils devraient penser aux situations, c'est pas au moment où ça se passe qu'il faut réagir et pas savoir comment faire » (P.B., homme gay)

Une travailleuse sociale en CHU relève aussi **que peu de personnes LGBTIQ victimes osent en parler, par peur de représailles des agresseur.euse.s** au sein de l'hébergement, mais aussi par peur de l'institution policière au regard de leur situation administrative. Il est important que les professionnel.le.s rassurent les personnes victimes dans leurs droits, et que l'accompagnement au dépôt de plainte soit une priorité, quelque soit son résultat.

La difficulté de concilier principe d'inconditionnalité et zéro-tolérance pour les LGBTIQphobies

Aucun.e professionnel.le. interrogé.e. n'avait connaissance du cadre légal relatif (article 132-77 du Code pénal) au dispositif général aggravant les peines applicables aux infractions pénales commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre réelle ou supposée de la victime (discrimination, injure, diffamation, provocation à la haine, à la violence, violences, agressions etc.)¹⁸ Par exemple, une injure publique à caractère homophobe : c'est un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende de peine maximale encourue.

Plus généralement, le témoignage suivant d'une cheffe de service évoque **les difficultés à sanctionner les personnes coupables de violences et de discriminations LGBTIQphobes**, ce qui interroge évidemment la mise en œuvre des « sanctions » dans l'hébergement, ainsi que la marge de manœuvre des professionnel.le.s de l'hébergement face au non-respect des contrats et règlements par les personnes hébergées.

« On peut sanctionner et exclure mais au-delà de cette question-là, c'est compliqué au (centre d'hébergement), d'être dans l'inconditionnalité de l'accueil et de foutre une personne dehors dès qu'elle déconne. Du coup on ne remet pas à la rue, on peut se retrouver avec des personnes qu'on veut réorienter, prononcer une fin de prise en charge, donc on va attendre qu'une solution soit proposée et ça dure et ça dure et ça crée aussi un sentiment d'impunité pour les personnes victimes, donc ça, c'est compliqué. Ça veut dire que du coup on accepte des choses, il y a des choses qui se font et qui devraient pas se faire, et les personnes qui vivent ça ne voient pas résultats et disent qu'on s'en fout, alors qu'on s'en fout pas. Il y a deux principes qui se heurtent »

Bonne pratique : Rappeler aux équipes l'engagement de la structure contre les violences et discrimination LGBTphobes au sein du collectif.

Certain.e.s professionnel.le.s ont expliqué que les arrivées de personnes nécessitant plus de vigilance au niveau de la sécurité dans le collectif, ce qui peut être le cas pour les personnes LGBTIQ, étaient discutées en amont, en réunion d'équipe. Ces réunions permettent à la direction de rappeler aux équipes l'engagement de la structure contre les violences et discriminations LGBTphobes.

Bonne pratique : Expliciter les règles et les sanctions au moment de l'admission des personnes hébergées.

Comme rappelé dans une enquête de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France publiée en 2018 sur le non-respect des contrats et règlements par les personnes hébergées, l'admission en structure d'hébergement est un moment important en terme de prévention des transgressions. Ce moment doit être utilisé pour rappeler aux personnes hébergées l'engagement de la structure contre les violences et discriminations LGBTphobes.

¹⁸ Voir Annexe « Infractions pénales prenant en compte le mobile LGBTphobe comme circonstance aggravante » p. 104 du Guide Pratiques contre les LGBTphobies https://www.sos-homophobie.org/sites/default/files/guide_pratique_2018.pdf

La nécessité d'un cadre d'intervention partagé

Nous constatons donc que les professionnel.le.s interrogé.e.s n'ont pas de « consignes » ou de protocole spécifiques concernant l'orientation, l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTIQ. Pourtant, tou.te.s les répondant.e.s ont exprimé le souhait de se former aux questions relatives à l'orientation et à l'identité de genre. **Il est alors indispensable que l'affichage du soutien à la diversité des publics soit institutionnalisé.** C'est-à-dire que la formation des équipes doit s'accompagner d'un soutien affiché et porté par les équipes encadrantes et dirigeantes.

« Pour moi, il faut que tout ça vienne de la direction et des chef.fe.s de service, il faut que ce soit « institutionnalisé ». Je pense que ça doit être au niveau du service qui dit « moi j'amène ça », ça fait partie des missions des services des associations. Si on ne l'affiche pas en tant que tel, ça reste une question de sensibilité, mais ça ne sera pas systématisé. Pour nous, il faut l'afficher clairement. »

(un directeur CHRS et ACT)

« Si c'est institutionnalisé tu n'as pas le choix, et tu le feras en tant que professionnel et pas sur le plan personnel. Dans le travail social, on s'est souvent interdit de poser des questions autour de la santé, parce qu'on est pas pro de la santé, mais maintenant on comprend qu'on peut poser des questions sans être pro, mais qu'on pourra mieux orienter »

(un travailleur social Maison Relais)

Bonne pratique : Certain.e.s professionnel.le.s affichent le positionnement de leur structure et de la diversité des publics accueillis dès les recrutements et lors des entretiens d'embauche.

Cette pratique permet de mettre en avant les valeurs d'inclusion de l'institution auxquelles les salarié.e.s doivent adhérer en adoptant un positionnement professionnel adéquat. Cette démarche doit être appliquée à l'ensemble des personnes intervenant au sein de la structure : salarié.e.s de l'associations, intérimaires, bénévoles...

Ce positionnement doit alors s'accompagner d'une politique interne favorisant la formation des salarié.e.s et des bénévoles à l'accueil et l'accompagnement des publics divers, notamment des personnes LGBTIQ. C'est aussi l'occasion de rappeler que ces politiques de respect de la diversité doivent aussi s'appliquer en matière de recrutement, et au sein des équipes.

CONCLUSION

Grâce aux nombreux entretiens et à la participation des personnes interrogées, **cette étude a pu révéler le caractère complexe de la question de l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTIQ** dans l'hébergement. Loin d'être exhaustive tant les expériences et les parcours de chacune des personnes lesbiennes, gaies, bies, trans, intersexuées ou queer hébergées sont variés, cette étude tente d'ouvrir une réflexion sur les pratiques du travail social, mais aussi sur l'hébergement comme lieu de vie.

L'état des lieux a permis de faire émerger des témoignages sur les conditions de vie et d'accompagnement dans l'hébergement de certaines personnes LGBTIQ, et sur les besoins des équipes des dispositifs et des structures d'hébergement. Il révèle que **l'absence de protocole et de formation** liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, ainsi que **l'absence de partenariats** avec des associations communautaires mettent en difficulté les professionnel.le.s accompagnant des personnes LGBTIQ.

Cette démarche a permis de souligner **une envie consensuelle chez les travailleur.euse.s sociaux.ales de se former et de s'adapter aux publics LGBTIQ, et un engagement des associations communautaires** auprès des publics précarisés qu'elles accompagnent, qui ne demandent qu'à mieux s'articuler dans l'intérêt des personnes concernées. Alors que de nombreuses personnes LGBTIQ privilégient la rue, l'hébergement chez des tiers parfois de façon très précaire, voire constitutive de violences, en squat ou à l'hôtel, nous espérons que le travail partenarial engagé entre les associations gestionnaires et les associations communautaires sera poursuivi et permettra aux personnes LGBTIQ de recourir aux dispositifs de la veille sociale de façon plus sécurisante et d'y trouver un accompagnement plus adapté.

Enfin, l'étude s'efforce de **rendre lisible l'invisibilisation des personnes LGBTIQ dans l'hébergement généraliste, et ainsi de lutter contre leur désocialisation et leur précarisation**. Nous sollicitons les associations gestionnaires afin de **former leurs équipes** sur les réalités psychosociales des personnes LGBTIQ, **de générer un véritable portage institutionnel de ces questions**, et, en lien avec les SIAO, d'être vigilantes sur le peuplement de leurs structures. Nous demandons à l'Etat et aux collectivités locales de **soutenir les associations communautaires LGBTIQ**, afin qu'elles puissent être mobilisables par notre réseau.

Pour conclure, nous souhaitons rappeler que l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes LGBTIQ, doit s'accompagner d'un engagement fort des pouvoirs publics pour **l'amélioration des conditions globales de l'hébergement**, et privilégier les chambres individuelles dans les travaux d'humanisation à venir. Cet engagement nécessaire pour **une meilleure reconnaissance du droit des personnes hébergées à l'intimité**, sera garant in fine du **respect de l'identité, du bien-être et de la sécurité de chacun.e**.

PRÉCONISATIONS

Ces préconisations sont destinées à l'ensemble des associations et structures intervenant auprès d'un public en situation de précarité. L'implication des financeur.euse.s est aussi essentielle dans mise en œuvre de ces préconisations dans la poursuite d'un objectif partagé d'un meilleur accueil et accompagnement des publics, et notamment des personnes LGBTIQ.

Pour des accompagnements et des orientations adaptés pour les personnes LGBTIQ

Assurer une montée en compétences des acteur.ice.s de la veille sociale et de l'hébergement sur les droits et les réalités psycho-sociales des personnes LGBTIQ

- Intégrer l'accompagnement des publics LGBTIQ dans les cursus de formation initiale des travailleur.euse.s sociaux.ales
- Engager un diagnostic des besoins des équipes en terme de formation sur l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTIQ en partenariat avec les associations communautaires LGBTIQ
- Promouvoir, en partenariat avec les associations communautaires LGBTIQ, une offre de formation sur les besoins pouvant être induits par les réalités psycho-sociales des personnes LGBTIQ

Santé communautaire, réduction des risques liés à l'usage de drogues (RdR), prostitution, connaissance des démarches administratives liées au changement du prénom et modification du sexe à l'état civil, de la demande d'asile pour orientation sexuelle et identité de genre

Assurer la prise en compte des besoins spécifiques pouvant être induits par la vie affective ou l'identité de genre des personnes LGBTIQ dans le cadre des orientations vers l'hébergement

- Assurer la formation des salarié.e.s et des bénévoles du 115 et des SIAO aux transidentités
- Favoriser le recours à l'expertise des associations spécialisées dans le cadre de l'élaboration des évaluations sociales et des préconisations
- Prendre en compte la vulnérabilité des personnes LGBTIQ lors de refus d'orientation
- S'assurer des conditions d'hébergement adaptées à chacun.e et sécurisées

Créer une dynamique partenariale durable avec le réseau communautaire LGBTIQ

- Intégrer une information actualisée et centralisée sur les associations communautaires LGBTIQ dans les guides et ressources à disposition des travailleur.euse.s sociaux.ales et des publics accueillis
- Permettre un recours ciblé et pertinent des associations du réseau communautaire LGBTIQ en accord avec les besoins de la personne accompagnée
- Favoriser la connaissance du secteur AHL par les associations accompagnant des personnes LGBTIQ
- Mobiliser, avec l'appui du SIAO, l'ensemble des partenaires intervenant dans l'accompagnement des personnes LGBTIQ

Pour un cadre sécurisant dans l'hébergement pour les personnes LGBTIQ

Afficher le soutien de l'institution à la diversité des publics LGBTIQ accueillis

- Proposer un affichage inclusif et intersectionnel à destination des publics LGBTIQ accueillis
- Intégrer un objectif de sensibilisation et de prévention des LGBTphobies aux temps collectifs organisés au sein des structures
- Désigner un.e référent.e identifié.e, externe ou interne, que les personnes LGBTIQ victimes de discriminations puissent saisir si besoin

Garantir le respect des droits des résident.e.s LGBTIQ

- Favoriser la formation de l'ensemble des salarié.e.s de la structure à l'accueil des personnes LGBTIQ
- Rappeler l'interdiction par la loi des violences et discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ à l'ensemble des intervenan.t.es au sein de l'établissement (intérimaires, sous-traitant.e.s, bénévoles...)
- Mobiliser les outils de la loi et y intégrer l'interdiction des violences et discriminations LGBTIQphobes (règlements intérieurs, livrets d'accueil, contrats de séjour)
- Rendre disponible une information actualisée sur les structures d'accès aux droits généralistes et spécialisées aux personnes LGBTIQ

Faciliter un accès des résident.e.s LGBTIQ à des réseaux spécialisés

- Développer des partenariats avec les associations communautaires LGBTIQ
- Proposer, en libre-accès, des supports d'informations sur les associations accompagnant les personnes LGBTIQ
- Adapter les outils mobilisables par les professionnel.le.s à la diversité des publics susceptibles d'être accueillis

BIBLIOGRAPHIE

Abramovich, Alex (2019) « Creating Safe, Inclusive and Affirming Environments for LGBTQ Youth » présentation à la conférence du 31 mai 2019 de la FEANTSA

Alessandrin, Arnaud (2016) « La transphobie en France : insuffisance du droit et expériences de discrimination », Cahiers du Genre, vol. 60, no. 1, 2016, pp. 193-212.

Alessandrin, Arnaud et Espineira Karine (2014), Sociologie de la transphobie, MSHA, 2015.11

http://mediatheque.lecrips.net/doc_num.php?explnum_id=49063

Boidin Dubrule, Marie Hélène et Junique, Stéphane (2018) « Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir » avis du CESE, Journal Officiel de la République, [En ligne] consulté le 24 février 2020

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_32_situation_sdf.pdf

Chartrain, Cécile (2013) « Protéger, prendre en charge et accompagner les jeunes LGBT », Cahiers de l'action, vol. 40, no. 3, 2013, pp. 37-53.

Choi, Soon Kyu ; Wilson, Bianca DM; Shelton, Jama; Gates, Gary J (2015) "Serving Our Youth 2015: The Needs and Experiences of Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, and Questioning Youth Experiencing Homelessness"

Coolhart, Deborah et Brown, Maria T (2017) " The need for safe spaces/ Exploring the experiences of homeless LGBTQ youth in shelters" dans Children and Youth Services Review

Corliss, H. L., Goodenow, C. S., Nichols, L., & Austin, S. B. (2011). High burden of homelessness among sexual-minority adolescents: Findings from a representative Massachusetts high school sample.

Crenshaw, Kimberle (1989) "Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics," University of Chicago Legal Forum: Vol. 1989 , Article 8.

Gal, Frédéric (2013 et 2019) "Le travail social auprès des victimes d'homophobie » ASH Professionnels, ASH

Haas Ann, Rodgers Philip et Herman Jody (2014) "Suicide attempts among transgender and gender non-conforming adults". American foundation for suicide prevention et The Williams Institute

Hunter, E. (2008) "What's good for the gays is good for the gander: Making homeless youth housing safer for lesbian, gay, bisexual, and transgender youth" Family Court Review, 46(3), 543-557

Janssen, Bénédicte (2017) "L'intersectionnalité: de la théorie à la pratique" CEPG Mouvement d'éducation populaire [En ligne] consulté le 24 février 2020.

https://www.cepag.be/sites/default/files/publications/analyse_cepag_-_nov._2017_-_intersectionnalite.pdf

Maccio, E. M., & Ferguson, K. M. (2016) "Services to LGBTQ runaway and homeless youth: Gaps and recommendations" *Children and Youth Services Review*, 63, 47 –57

Meyer, I. H. (2015). Resilience in the study of minority stress and health of sexual and gender minorities. *Psychology of Sexual Orientation and Gender Diversity*, 2(3), 209–213.

Scott, Joan W et Daumas, Cécile (2018) "Joan Scott ou les dessous du mythe républicain et du genre » [En ligne] mis en ligne le 19 septembre 2018, consulté le 24 février 2020.

https://www.liberation.fr/debats/2018/09/19/joan-scott-ou-les-dessous-du-mythe-republicain-et-du-genre_1679875

Scott, Joan W et Perreau, Bruno (2010) « La question du genre. Entretien avec Joan W. Scott », *Genre, sexualité & société* [En ligne] mis en ligne le 05 décembre 2010, consulté le 24 février 2020.

<http://journals.openedition.org/gss/1659>

Scaffidi, Elizabeth (2019) « Logement : des experts de l'ONU réclament des mesures anti-discriminatoires pour les jeunes LGBT » publié le 9 août 2019 [En ligne] consulté le 25 février 2020

<https://news.un.org/fr/story/2019/08/1049411>

« Recommandations sur les droits des personnes sans domicile fixe/ Habitants des rues dans le nouvel agenda mondial urbain et de l'habitat » groupe de travail constitué de United Nations of Human Rights (UNHCR), UCLG Committee on Social Inclusion, Participatory Democracy and Human Rights, Habitat International Coalition (HIC), FEANTSA, Global Platform for the Right to the City, Xarxa d'Atenció a Persones Sense Llar, à Barcelone le 5 avril 2016 [En ligne] consulté le 25 février 2020

https://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/FR_Declaraci%C3%B3n%20final.pdf

RÉALISÉE PAR :

Joséphine Sauvaire, chargée de mission

SOUS LA SUPERVISION DE :

Gabriel Visier, chargé de mission

Isabelle Médou-Marère, directrice

CONCEPTION GRAPHIQUE :

Léa Garnier, Assistante communication

